

COMMUNES D'AUBONNE ET MONTHEROD
Municipalités

RAPPORT DE GESTION *Année 2020*

accompagnant le
Préavis n°05/21 pour Aubonne
Préavis n°06/21 pour Montherod

Aubonne, le 20 avril 2021/tar



TABLE DES MATIERES

1	Préambule.....	4
2	Aspects généraux.....	4
2.1	Aubonne en bref.....	4
2.1.1	Bienvenue à Montherod.....	5
2.2	Montherod, une conclusion.....	6
2.3	Historique de la fusion.....	6
3	Aspects communs.....	7
3.1	Covid-19.....	7
3.2	STEP (actuelle et future).....	8
3.3	Associations intercommunales.....	8
3.4	Personnel.....	10
3.5	Transport et mobilité douce.....	11
3.6	Préavis 2020 d'Aubonne et Montherod.....	12
3.6.1	Liste des préavis 2020 d'Aubonne.....	12
3.6.2	Liste des préavis 2020 de Montherod.....	12
4	Luc-Etienne Rossier, syndic.....	13
4.1	Administration.....	13
4.2	ARCAM.....	14
4.3	EMS « Les Clos d'Aubonne ».....	14
4.4	Services industriels et Services techniques.....	15
5	Michel Crottaz, municipal.....	16
5.1	Police des constructions en général.....	16
5.2	Urbanisme.....	17
5.3	Piscine.....	17
5.4	Bâtiments scolaires, conciergerie.....	18
5.5	Réseau thermique et chauffage à distance (CAD).....	18
5.6	Site Piscine-Château, constructions scolaires, 5-8 H.....	19
6	Sandra Linder, municipale.....	20
6.1	Forêts.....	20
6.2	Alpages.....	20
6.3	Assagie.....	21
6.4	Commission Suisse-Etranger.....	21
6.5	Naturalisations.....	22
6.6	Parc Jura vaudois.....	22
6.7	Centre des jeunes.....	22
6.8	Bibliothèques.....	23
7	Jean-Christophe de Mestral, municipal.....	24
7.1	Présentation générale des comptes 2020.....	24
7.2	Fiscalité.....	27
7.3	Sécurité publique.....	28
7.4	Informatique.....	29
7.5	Rues et places.....	29
7.6	Energie et environnement.....	30
8	Pascal Lincio, municipal.....	31
8.1	Accueil de l'enfance - Aema.....	31
8.2	Aide sociale communale.....	31
8.3	Affaires culturelles.....	32
8.4	Tourisme, sport, sociétés locales.....	33
8.5	Arboretum.....	33
8.6	Armary.....	34



8.7	Gestion des déchets (Sadec SA).....	34
8.8	Déchetterie de Chétry.....	36
8.9	Cimetières	38
8.10	Services extérieurs.....	38
9	L'année 2020 à Montherod	40
10	Claude Ioset, syndic	41
10.1	Administration.....	41
10.2	Ressources humaines	41
10.3	Finances.....	41
10.4	Energies	44
10.5	Coordination HERA	44
10.6	Archives.....	45
10.7	Affaires juridiques.....	45
11	Gabrielle Jan-Guignard, municipale.....	46
11.1	Eglise.....	46
11.2	Travaux d'entretien	46
11.3	Locaux communaux	47
11.4	Peinture murale	47
12	Léopold Spruyt, municipal	48
12.1	Routes & parkings	48
12.2	Eclairage public	49
12.3	La police des constructions	49
12.4	Informatique.....	49
13	Jean-Yves Tharin, municipal.....	50
13.1	Extension de Cupidon à 44 enfants.....	50
13.2	Mise en place du Règlement stationnement privilégié.....	50
13.3	Police.....	51
13.4	Locaux administratifs.....	51
14	Raymond Liardon, municipal.....	52
14.1	Réseau d'eau potable.....	52
14.2	Forêts	52
14.3	Champs	52
14.4	Place de jeux pour grands.....	52
14.5	Déchets	52
14.6	Fontaines.....	53
14.7	Ecussons des rues	53
14.8	Travaux de remise en état.....	53
15	Table des illustrations	54



1 Préambule

Par ce préavis, la Municipalité a l'honneur de vous présenter le rapport de gestion de l'année 2020.

Le rapport de Gestion est identique dans les deux préavis municipaux distincts « Rapport de gestion et comptes communaux de l'année 2020 » tant pour la commune d'Aubonne (PM n° 05/21) que celle de Montherod (PM n° 06/21). Les comptes sont distincts et sont présentés séparément.

L'objectif du présent document, outre la description des activités municipales réalisées en 2020 à l'image des précédents rapports à Aubonne, donne une place particulière à la fusion. Pour Montherod, il constitue d'une part un bilan qui va au-delà de l'année 2020 et, d'autre part, une adaptation aux us et coutumes de notre nouvelle commune.

Avant d'aborder les activités de chaque municipal, ce rapport décrit quelques aspects généraux ou communs aux deux anciennes communes.

Bonne lecture !



Figure 1 Municipalité d'Aubonne

2 Aspects généraux

2.1 **Aubonne en bref**

Cette année 2020 a connu à la fois des éléments perturbateurs et des éléments porteurs.

Parmi les éléments perturbateurs, la Covid-19 a sans doute été celui qui a le plus chamboulé la marche de la Commune.

D'abord dans les études de projets où, malgré les visioconférences, tout a été ralenti.



Ensuite, dans la vie politique avec la fermeture de l'administration, la diminution des séances du Conseil communal, la difficulté des rassemblements publics.

Enfin dans les activités sociales et culturelles (accès à la piscine limités, Aubonn'apéros perturbés, cinéma et spectacles très réduits, abandon de la sortie des aînés et du 1^{er} Août,...).

Heureusement, il y a eu aussi beaucoup d'éléments porteurs :

- Les projets liés à la mobilité douce
- Les réflexions concernant l'avenir du scolaire à Féchy et à Aubonne
- L'aboutissement du projet de caserne du feu
- Les réflexions concernant le contournement d'Aubonne
- Le lancement des études concernant l'interface de transport de la gare d'Allaman
- L'accord sur la renaturation de l'Armary
- Le lancement du nouvel EMS d'Aubonne

... et bien d'autres !

Oui, malgré tout, 2020 a été une « belle cuvée ».

2.1.1 Bienvenue à Montherod

Quel privilège que de pouvoir dire « Chers amis de Montherod, soyez les bienvenus ! »

Oui, nous avons beaucoup collaboré par le passé : pour les écoles, l'exploitation des forêts, l'utilisation du même aquifère d'eau potable, le traitement des eaux usées et des déchets...

Mais aujourd'hui nous sommes ensemble, réunis pour aller de l'avant dans de nombreux projets pour notre nouvelle commune et également pour la région.

C'est l'occasion aussi de saluer ce que vous nous avez apporté : une belle campagne soigneusement cultivée, de grandes forêts où il fait bon se promener, une troisième auberge communale, une société de jeunesse pleine de vie, un village d'où est originaire G. A. Chevallaz, qui a présidé la Confédération suisse, et, last but not least, le centre didactique de l'Arboretum du vallon de l'Aubonne. Ainsi et enfin on pourra dire que l'Arboretum est presque aubonnois !

Avant tout, et surtout, c'est votre amitié que vous nous offrez. Une amitié qui ne s'est jamais démentie par le passé, une amitié qui va s'épanouir encore dès 2021.

Aubonne se réjouit et s'écrie : « Soyez les bienvenus, chers Montherolis ! »



2.2 Montherod, une conclusion

Ça y est, nous y sommes ! L'année 2020 a été synonyme de fin de législature pour la Municipalité de Montherod. En effet, la législature 2016-2021, placée sous le signe de la fusion, a été extraordinaire à plus d'un titre.

Tout d'abord **l'équipe** : une Municipalité engagée dans des objectifs clairement définis, ouverte aux échanges d'idées, complémentaire dans ses compétences et, surtout, assistée par du personnel dévoué, efficace et disponible. Merci à tous pour votre collaboration et pour votre esprit positif envers la fusion.

Puis, **les projets** : préparés en début de législature et menés à bien avant l'entrée en vigueur ; un village tout « propre en ordre » et prêt pour la nouvelle vie aubonnoise (revêtement phonoabsorbant, parkings, places de jeux, accueil de la petite enfance renforcé, église rénovée, etc.). Un seul regret : le virus qui nous a empêchés de terminer en fanfare.

Enfin, **l'état d'esprit** : toujours positif, malgré les incontournables incertitudes liées au changement. Toujours conscient que le choix de la fusion a été le bon pour la collectivité, même si individuellement ce choix implique parfois une perte de confort et de proximité.

Un grand merci également au Conseil général et à ses commissions qui ont soutenu la Municipalité dans toutes ses réalisations.



Figure 2 Depuis la gauche Yves Tharin, Dominique Rüffieux, Claude Ioset, Gabrielle Jan-Guignard, Léopold Spruyt, Isabelle Pfäuti et Raymond Liardon

2.3 Historique de la fusion

Le projet HERA, du nom de la déesse des mariages, est né suite à l'échec du projet « Objectif ensemble » qui réunissait également les communes de Saubraz et de St-Oyens. Les étapes marquantes du projet HERA sont rappelées ci-dessous :

- 26 septembre 2017 : les Municipalités d'Aubonne et de Montherod ont informé leurs Conseils législatifs respectifs de leur intention d'étudier la fusion des deux communes et de présenter un préavis dans ce sens d'ici à la fin de l'année 2017
- 5 décembre 2017 : acceptation du préavis d'intention par les Conseils
- Fin 2017 : les groupes de travail chargés d'étudier les divers thèmes identifiés (projets d'investissements, finances, règlements, administration, ressources humaines, mobilité, patrimoine, ressources non financières, nom, armoiries et sociétés locales) sont constitués
- 1^{er} février 2018 : une séance d'information aux citoyens des deux communes est organisée à Montherod.
- 2018 : sur la base des travaux des groupes de travail, le projet de convention de fusion est rédigé et est soumis au service des communes de l'Etat de Vaud
- Parallèlement, un comité de soutien à la fusion est constitué
- 2 et 3 juillet 2018 : adoption du projet de convention de fusion par les deux Municipalités.
- 25 septembre 2018 : adoption de la convention par les deux Conseils.
- 25 novembre 2018 : votation populaire sur la convention par les citoyennes et citoyens de Montherod et d'Aubonne.
- 22 septembre 2020 : adoption du projet de décret de fusion par le Conseil d'Etat et du décret de fusion par le Grand Conseil.
- 1^{er} janvier 2021 : entrée en vigueur et mise en œuvre de la fusion



Un grand merci aux membres des groupes de travail, aux membres du groupe de soutien, au personnel communal et à tous ceux qui se sont engagés dans ce projet.

L'année 2020 fut donc la dernière ligne droite avant l'entrée en vigueur de la fusion. Toutes les décisions essentielles ayant été prises auparavant, les activités des Municipaux se sont concentrées sur les aspects pratiques, tels que l'organisation du personnel dans la nouvelle configuration, l'attribution des locaux, la préparation de la migration des données informatiques et des archives.

Conclusion : il est indéniable que le choix de fixer l'entrée en vigueur six mois avant la fin de législature a permis de réaliser une fusion sans histoire. Il a permis d'éviter des élections complémentaires, de donner du temps à la préparation suite aux décisions populaires et d'entrer en vigueur avec les équipes municipales en place. D'autre part, le bouclage des comptes au 31 décembre 2020 en est facilité. Une bonne solution qui mérite d'être copiée... puisque HERA a inauguré cette possibilité prévue dans la loi sur les fusions.



Figure 2 Le 30 septembre 2019, une séance plénière a réuni les deux Municipalités a eu lieu au Château St-Maire, à Lausanne

3 Aspects communs

3.1 Covid-19

Les municipaux sont au front dans la gestion de la crise, en contact direct avec les citoyens. Leur engagement, conjugué avec les élans de solidarité, n'a toutefois pas empêché les situations personnelles difficiles, les deuils et l'inquiétude grandissante autour des conséquences, notamment financières et sociétales, de ces périodes de confinement.

Depuis le début de l'épidémie, les autorités communales sont quotidiennement confrontées aux situations les plus diverses. Le confinement donne la fausse impression que tout s'est arrêté, mais les municipaux ont dû prendre rapidement des mesures (contact avec les personnes âgées, organisation du télétravail des employés de l'administration, réponse à une foule de questions de la vie quotidienne, gestion des lieux de rassemblement, accueil de la petite enfance, soutien financier aux petits commerces locaux, etc.).

L'aide aux commerces locaux s'est traduite par un allègement des loyers, la mise en place d'un appui financier ainsi que la promotion de leurs prestations et produits.

Saluons ici les actions diverses au profit des personnes dans le besoin, en particulier celles du Centre des jeunes qui a permis aux personnes à risque d'être approvisionnées au plus fort du confinement (voir points 6.7 et 8.2).

Au-delà des mesures d'urgence, la vie communautaire, les associations, les traditionnelles soirées, les marchés, les cafés ont été suspendus et l'autodiscipline de la grande majorité de nos concitoyens nous a permis de traverser l'année 2020 avec un minimum de répression. Merci à tous !



Figure 4 Centre des jeunes - octobre 2020



Plusieurs aides ont été mises en place par différents acteurs :

- Actions du centre des jeunes et de certains municipaux qui ont consisté à aider les personnes à risque en leur livrant les courses pendant le premier confinement.
- Allègements des loyers pour les locataires commerciaux de nos bâtiments
- Bon d'achat d'une valeur de 20 francs pour les aînés
- Promotion des vins de la région lors de la vente entre le vigneron et le restaurateur
- En collaboration avec la Jeune Chambre internationale (JCI) de Morges, via le site web soutien-aux-commerçants-morges.ch, la Municipalité a soutenu les citoyens dans l'achat des bons cadeaux à faire valoir lors de la réouverture des commerces. Elle a décidé de participer en ajoutant 20 % de la somme à tout bon acheté sur cette plateforme en faveur d'un commerce d'Aubonne. Ainsi, pour un bon acheté 100 francs, la Commune a versé 20 francs en plus au commerçant (somme allouée : 10'000 francs).

3.2 STEP (actuelle et future)

Comme vous le savez, la STEP d'Aubonne traite les eaux usées (EU) d'Aubonne, mais aussi celles de Lavigny, St-Livres et Montherod.

C'est ainsi depuis près de 40 ans qu'Aubonne et Montherod travaillent main dans la main pour traiter leurs EU. Quarante ans, c'est aussi l'âge de la STEP. Notre responsable, Stéphane Taverney, veille avec beaucoup de soin à la bonne marche de notre STEP et il reste préoccupé par la grande quantité de linguettes jetées dans les eaux usées (les communes partenaires ont été informées). Il surveille particulièrement les parties mécaniques, électriques et électroniques. A ce propos, nous voyons dans les comptes qu'il a fallu réparer ou renouveler plusieurs éléments vieillissants. Il convient de signaler encore que le bureau Holinger a été mandaté pour établir un diagnostic de la STEP actuelle et identifier les points de vigilance. Enfin, les analyses des eaux traitées sont menées depuis 2020 par Stéphane Taverney.

Notre objectif est de travailler encore une dizaine d'années avec notre STEP.

Pourquoi 10 ans ? Parce que c'est le temps nécessaire à l'étude politique, économique et technique de la future STEP régionale qui traite les EU du cœur de la Côte (de St George à St-Prex en passant par Rolle et Perroy). Cette future STEP aura aussi et surtout les capacités de traiter les micropolluants.

Durant l'année sous revue, le COPIL (formé des représentants des 9 communes disposant d'une STEP) s'est réuni à plusieurs reprises sous la présidence de Charly Viquerat, municipal à Etoy, pour identifier les sites susceptibles d'accueillir la future STEP. Des représentants de la DGE participent également aux travaux. Là encore, la Covid-19 a ralenti les opérations.

3.3 Associations intercommunales

Aubonne a une place « de droit » au sein du conseil de la Fondation La Côte (FLC) dont la tâche est, entre autres, de gérer les CMS (centres médico-sociaux) se situant entre Morges et Nyon. La FLC est placée sous la responsabilité de l'Avasad (Association vaudoise d'aide et soins à domicile).

Pour la FLC, l'année 2020 a été une année charnière. Non seulement par l'émergence du SARS-Cov-2, qui a mis l'organisation à l'épreuve pour protéger tant les patients que les soignants, mais aussi par une volonté de réorganiser profondément son mode de fonctionnement et sa gouvernance.



Les statuts de la FLC ont été modifiés notamment sur les points suivants :

- Réduction du nombre de membres du Conseil de fondation, tout en maintenant une majorité de représentants des communes. Il s'agit de sélectionner, dans la mesure du possible, des personnes compétences et/ou intéressées à la problématique, en sachant qu'une proportion du Conseil est constitué de professionnels de la santé et de la gouvernance (représentant des deux hôpitaux de la Côte, Morges et Nyon, par exemple).
- Renonciation à la place « de droit » des communes concernées (Nyon, Morges, Aubonne...), qui ont toutes accepté ce point.
- Modification des règles de vote quand le quorum n'est pas atteint lors d'une assemblée. C'est un point essentiel d'amélioration de la gouvernance.
- Pour ce qui n'est pas prévu par les statuts, élaboration d'un règlement interne précisant de manière plus détaillée les procédures de travail.
- Création de différents comités de travail spécifiques à certains sujets.

Les nouveaux statuts ont été adoptés par le Conseil de fondation. Ceux-ci doivent encore être avalisés par l'Avasad en 2021.

S'agissant du volet social, Aubonne est membre de l'Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (Arasmac), basée à Morges. Cette association intercommunale est composée à fin 2020 des 62 communes du district de Morges et couvre une population de près de 82'000 habitants. L'action sociale est gérée par les structures suivantes :

- **Centre social régional (CSR)** : gestion des prestations versées au titre du revenu d'insertion (RI) + catalogue de mesures sociales (de 800 à 900 dossiers/an gérés par le CSR de Morges).
- **Agences d'assurances sociales (AAS)** : renseignements et soutien donnés aux usagers dans les démarches administratives (prestations complémentaires AVS, allocations familiales, affiliations de personnes à l'AVS (indépendants ou sans activité lucrative). Collaboration avec l'Office vaudois de l'assurance maladie (OVAM). Deux Bureaux : Morges Ouest et Morges Est pour la région.
- **Centre régional de décisions (CRD)** : mis en place en 2017, le CRD a pour mission de traiter les prestations cantonales aidant les familles qui travaillent sans arriver à couvrir les besoins essentiels de leur ménage (PC Familles). Ces prestations sont liées à certaines conditions. Doté de 4 collaborateurs, le CRD traite environ 350 dossiers par an.

A ces missions statutaires de l'Arasmac, s'ajoute un but optionnel : l'accueil de l'enfance, géré par le réseau Ajema qui réunit, jusqu'à fin 2020, 37 communes et 25 structures d'accueil collectif préscolaire et parascolaire, y compris l'accueil familial de jour (AFJ). Une réflexion sur l'organisation et l'avenir du réseau Ajema a été lancée en 2020. C'est parmi ces 25 structures que l'on trouve les 4 structures de la région immédiate d'Aubonne, regroupées au sein de l'association AEMA (Accueil de l'enfance Aubonne-Montherod), dont Aubonne est aussi membre de droit (voir.ch. 6.3 du présent rapport).

En ce qui concerne l'école, la commune est membre de l'Assagie (Association scolaire Aubonne et Gimel - Etoy). Celle-ci a pour but de pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire à la charge des communes, en particulier de la mise à disposition et de la gestion des locaux et installations scolaires nécessaires à l'enseignement, les transports scolaires, ainsi que de l'accueil parascolaire.

Aubonne est également membre du Parc naturel régional Jura vaudois (PJV) qui rassemble près de 35'000 habitants et s'étend sur quatre régions : Nyon, Morges, la Vallée de Joux et le Jura-Nord vaudois. Le PJV renforce les activités environnementales, économiques et éducatives axées sur la durabilité.



En ce qui concerne, nos forêts, Aubonne est membre du Groupement forestier de la Saubrette (GFS), entité au sein de laquelle œuvrent, dans le but d'une gestion rationnelle, une équipe de trois gardes et une secrétaire comptable.

En ce qui concerne les associations de communes, il convient de préciser qu'Aubonne est à la fois membre de l'Union des communes vaudoises (UCV) et de l'Association des communes vaudoises (AdCV). Ces deux associations, dont le périmètre des membres diffère de manière importante, représentent pour notre Commune une complémentarité très intéressante et assurent une représentativité adéquate face au Canton. L'UCV et l'AdCV peuvent avoir bien entendu des vues divergentes sur l'un ou l'autre sujet, comme par exemple sur la manière de faire évoluer la « contribution à la cohésion sociale », ce qui, nous l'espérons, amènera le peuple à se prononcer à ce sujet suite au lancement de l'initiative populaire « SOS Communes ».

Aubonne est également membre de l'Association des communes délégatrices (communes ayant confié leur sécurité à la gendarmerie/police cantonale, par opposition à une police intercommunale). Celle-ci fait le relais des demandes et besoins des communes délégatrices et fait passer les messages utiles et nécessaires auprès des commandants respectifs de nos organes de sécurité. Tout au long de l'année 2020, l'association a également contribué activement aux groupes de travail qui concernent la révision de la facture policière.

Sur le plan sécuritaire, notre commune fait encore partie de l'Association vaudoise des services de sécurité publique, qui prodigue conseils et, surtout, formations continues à nos agents.

En ce qui concerne la gestion des déchets, Aubonne est l'une des 60 communes actionnaires de la société Sadec SA, qui a son siège à Gland. Les activités de la société en 2020 sont décrites sous ch. 8.7 du présent rapport.

Sur le plan du patrimoine, Aubonne est membre de l'Association de l'Arboretum du Vallon de l'Aubonne, qui gère le parc sis au fond du vallon de l'Aubonne et qui s'étend à fin 2020 sur le territoire de 4 communes (Bière, St-Livres, Montherod et Aubonne). Les activités de cette association en 2020 sont décrites sous ch. 8.5 du présent rapport. Elle est également associée à la commune de Lavigny en tant que copropriétaire du stand de tir régional de Lavigny, où vont tirer les membres des sociétés de tir locales et de l'Abbaye d'Aubonne.

Sur le plan touristique, Aubonne est membre de l'association Morges-Région-Tourisme, qui a pour mission, en coordination avec l'Arcam, de promouvoir et développer le tourisme dans notre district. Ceci avec le concours d'antennes locales, avec lesquelles des partenariats sont conclus. Dans ce contexte, notre Commune soutient également activement la Société de développement Aubonne & environs, qui joue le rôle d'antenne locale du tourisme avec le « Point I » d'Aubonne, outre ses activités d'animations propres du bourg.

3.4 Personnel

Comme vous le voyez dans le chapitre HERA, les Municipalités de Montherod et Aubonne se sont rencontrées régulièrement tout au long de 2020.

Il s'agissait en particulier de préparer l'intégration de Dominique Ruffieux et Isabelle Pfäuti dans les équipes aubonnoises.

C'est ainsi que le Service technique sera renforcé par Dominique Ruffieux (au taux de 100 %) alors que la Bourse bénéficiera de l'appui d'Isabelle Pfäuti (au taux de 50 %) ainsi que le Contrôle des habitants selon besoin.

Au chapitre des mutations, il convient de noter la désignation de Serge Maury au poste d'archiviste communal (au taux de 30 %), la démission de Rachel Blaser de son poste d'assistante de sécurité (elle ne sera pour l'heure pas remplacée) et l'accueil de Patrick Diserens au Service technique.



Comme en 2019, des entretiens d'appréciation ont eu lieu avec tous les collaborateurs.

En fonction des opportunités, certains ont reçu des formations complémentaires.

En principe, deux à trois fois par an, la Municipalité rencontre tous les collaborateurs communaux pour examiner avec eux la marche de la commune et les orienter sur les grands projets en cours ou à venir. Malheureusement, les rencontres ont été reportées à cause de la pandémie.

Rappelons enfin que les trois chefs de service participent à une partie de toutes les séances de Municipalité.

Cette dernière se réjouit d'être épaulée par une magnifique équipe communale et les remercie pour leur disponibilité et leur engagement.

3.5 Transport et mobilité douce

Depuis sa création en juin 2019, la Commission consultative de transport et mobilité douce s'est réunie à une dizaine de reprises. Le premier résultat de ses travaux est connu : il a été présenté dans le préavis n° 1/21 accepté par le Conseil communal le 12 février dernier. Pour autant, les sujets à traiter ne manquent pas et la commission poursuit avec enthousiasme son mandat. La Municipalité constate que le choix d'une commission consultative plutôt que d'une commission ad hoc du conseil est très dynamique et permet d'empoigner les sujets de manière participative.

A côté des réflexions et projets liés à la mobilité douce, l'exercice 2020 a été particulièrement chargé.

En effet c'est durant cette année qu'a été établi le rapport de faisabilité concernant les idées de contournement d'Aubonne ; tunnel, pont, nouvelle route dans le vallon.

Liée à ces réflexions, toute la problématique des transports des matériaux pierreux par la route a mobilisé votre Municipalité et l'a conduite à intervenir dans trois dossiers de mise à l'enquête de gravière.

L'amélioration de la jonction autoroutière d'Aubonne a également fait l'objet de contacts réguliers entre la commune, la DGMR et l'OFROU.

La problématique de l'accroissement de la circulation induite par les activités de Littoral Parc sur la rive gauche de l'Aubonne a également été évoquée à plusieurs reprises durant l'exercice 2020 avec la Gendarmerie cantonale et la DGMR.

Enfin la desserte de « La Côte International School » (LCIS) a fait l'objet de l'attention de la Municipalité. En effet, le fort accroissement des activités et les projets de constructions « En Clamogne » ont demandé beaucoup de réflexions anticipées pour assurer une circulation fluide au giratoire du même nom.



3.6 Préavis 2020 d'Aubonne et Montherod

3.6.1 Liste des préavis 2020 d'Aubonne

- 01/20 Caserne du feu du SDIS Etraz-région - Demande de crédit d'ouvrage
- 02/20 Rapport de gestion 2019 - Comptes 2019 - Réponses aux vœux de la commission de gestion
Evolution de l'endettement 2021-2025 - Plan des investissements 2021-2025 HERA - Evaluation des
projets d'investissements
- 03/20 Réponse à la motion Killias Leutwiler et consorts « Pour un contournement du Bourg d'Aubonne et une
mise en valeur de la Pl. de l'Ancienne Gare » - Rapport Schopfer et Niggli
- 04/20 Acquisition de la parcelle 275 au Chêne
- 05/20 Constitution d'un DDP en Chétry
- 06/20 Renaturation du ruisseau de l'Armary à la Pêcherie
- 07/20 Budget 2021
- 08/20 Arrêté d'imposition pour l'année 2021
- 09/20 Demande de crédit pour le remplacement de la balayeuse des Services extérieurs secteur Voirie

3.6.2 Liste des préavis 2020 de Montherod

- 01/20 Gestion des comptes 2019 – Rapport de la commission de gestion
- 02/20 Remplacement du revêtement de la route cantonale RC54 - Rapport de la commission des finances
- 03/20 Crédit d'investissement de 80'000 CHF pour les travaux de restauration des extérieurs de l'église -
rapport de la commission des finances



4 Luc-Etienne Rossier, syndic

Dicastères

Administration générale, Personnel communal (RH),
Services industriels, Services techniques, Egouts,
Epuration, STEP, Bâtiments communaux hors scolaire



4.1 Administration

L'administration recouvre les tâches du Greffe municipal, de la Bourse, de la Sécurité et du Contrôle des habitants. Jean-Christophe de Mestral traite de la Bourse et de la Sécurité.

Au chapitre du Greffe, il convient de relever la qualité relationnelle des collaborateurs. L'équipe est très soudée et l'ambiance de travail sereine.

Un certain nombre d'améliorations sont envisagées, voire en cours de réalisation. Ce sont principalement la refonte du site internet, le choix d'un logiciel « PV » (procès-verbal) pour les séances de Municipalité, le développement du professionnalisme de l'équipe en place, l'amélioration de la communication tant interne qu'externe.

Pour ce qui est de la communication interne, tant la Municipalité que les chefs de service planchent actuellement sur ce sujet.



Figure 3 Le bureau du Greffe municipal

En externe, la Municipalité fait appel à Nicolas Huber pour l'aider à mieux communiquer. Il a travaillé sur le second des deux « Aubonn'Info » publiés en 2020.

De manière plus large, la Municipalité garde un contact régulier avec celle de Rolle. Elle a aussi soutenu l'initiative « SOS Communes » visant à demander à l'Etat de reprendre la facture sociale.

Saluons enfin la qualité de fonctionnement du Contrôle des habitants, qui a par ailleurs accueilli Bougy-Villars après avoir reçu Saubraz.



4.2 ARCAM

L'Association régionale Cossonay-Aubonne-Morges a, pour première mission, le développement économique. Elle s'est ainsi beaucoup investie dans la promotion de notre région, en particulier de Littoral Parc (Allaman, Aubonne, Etoy, Saint-Prex).

L'Arcam a été très active dans l'accompagnement des études « P+R du district de Morges ». Elle a lancé, avec la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) l'étude de « Allaman 21 » visant à développer l'interface transports publics - transports individuels - mobilité douce à la gare d'Allaman.



Figure 4 Le comité de l'Arcam.

L'Arcam a accompagné des études d'électromobilité et de vélos en libre-service, elle a aussi participé au plan de mobilité de Littoral Parc.

Il convient de saluer ici le rayonnement de l'Arcam sous la houlette dynamique et généreuse de son directeur Oscar Cherbuin. Il va nous quitter, et le Comité de l'Arcam s'emploie activement à chercher son/sa successeur.

Deux sujets menés par l'Arcam méritent d'être signalés :

- Le Plan directeur régional agricole en soutien à la Maison des Vins et à l'Abattoir régional
- Les RSGZA au plan régional de gestion des secteurs d'activité, fondamental pour le développement des places de travail dans le district.

4.3 EMS « Les Clos d'Aubonne »

Ce chapitre ne concerne pas directement la gestion de la commune, mais il est important pour la Fondation du patrimoine hospitalier d'Aubonne et pour toute la région.

Durant l'année sous revue, le projet a bien avancé. Il convient de rappeler qu'il s'agit de réaliser un nouvel EMS de 56 lits en aval de l'hôpital actuel, sous la houlette de l'Ensemble hospitalier de La Côte (EHC).

Le permis de construire a été délivré le 2 décembre 2020 et les démarches sont en cours pour obtenir le feu vert de l'Etat. Les travaux sont envisagés dès l'automne 2021.

Dans le cadre de ces réflexions, il faut mentionner l'intérêt marqué de l'EHC pour le développement de la mobilité douce, en particulier pour le projet de vélos en libre circulation accepté par le Conseil communal.



Figure 5 Aubonn'infos n°2, juin 2020



4.4 Services industriels et Services techniques

La commune d'Aubonne a la chance de disposer de services industriels : elle peut gérer au mieux les réseaux d'eaux usées (EU), d'eaux claires (EC), l'adduction d'eau et la distribution du gaz.

De la source au traitement des eaux usées, la Commune maîtrise ainsi la « boucle de qualité ». L'équipe du Service technique en assume la responsabilité.

Globalement, nos ouvrages sont de qualité et ils sont régulièrement entretenus. Les dépôts de calcaire dans les réseaux EU + EC restent un souci permanent. Les réseaux pour l'adduction d'eau font l'objet d'une grande vigilance de notre fontainier, qui s'assure de leur bon fonctionnement par des campagnes de suivi tout au long de l'année.

Durant l'exercice sous revue, c'est la canalisation d'adduction d'eau à la poudrerie et à Buchillon qui a préoccupé le Service technique.



Figure 6 Installations de déferrisation situées au réservoir de Montillier

Enfin, il convient de noter que notre réseau de gaz ne connaîtra pas d'extension ces prochaines années. Cette énergie est appelée à être remplacée par des énergies renouvelables, par exemple des réseaux de chauffage à distance (CAD).



5 Michel Crottaz, municipal

Dicastères

Police des constructions, Urbanisme et aménagement du territoire,
Bâtiments scolaires - Piscine communale, Personnel piscine
Conciergerie



5.1 Police des constructions en général

Pendant le confinement, toutes les mises à l'enquête publique ont été bloquées jusqu'au 1^{er} mai.

Le terme *police* entend une organisation rationnelle de l'ordre public. Il s'accompagne de règles communes à tous les citoyens permettant un traitement équitable de leurs demandes.

La police des constructions est une affaire de tous les jours ; les demandes des propriétaires et de leurs mandataires sont analysées et étudiées par le Service technique, qui vérifie les plans en regard du respect des règles de construction et du règlement communal. Une fois reçu l'avis des services cantonaux (CAMAC), le dossier peut être admis et présenté à la Municipalité pour la décision de mise à l'enquête, et après celle-ci, du permis de construire.

L'affaire n'est pas toujours simple.

Lorsque des oppositions apparaissent, il s'agit de proposer des échanges entre le constructeur et les opposants pour trouver des solutions. Ces démarches peuvent souvent aboutir.

Le sujet se corse lorsque des travaux sont réalisés sans avoir été annoncés ou même autorisés. L'article 103 LATC est trop souvent ignoré. Le problème est que ces travaux non annoncés sont parfois contraires au règlement et placent l'autorité devant l'obligation d'intervenir. Ce travail demande une sérieuse implication du Service technique et est chronophage. Les émoluments à disposition de la commune ne permettent pas de facturer tout le temps consacré. La Municipalité va rarement en procédure de dénonciation à la préfecture, elle privilégie une approche raisonnable et consensuelle.

Une mise à jour des émoluments sera à prévoir.

Évolution des constructions en Vieille Ville : au gré des changements de propriétaires (ventes, héritages), les habitations sont transformées. D'un concept énergétique désuet, peu pratiques, certains bâtiments évoluent vers des appartements plus petits et plus nombreux, ce qui densifie le centre historique. Comme il est souvent impossible d'y créer des places de parc, la Municipalité applique la taxe de dispense de place de parc (2'000 francs par logement) selon la règle valable pour toutes les zones.

Le travail est de vérifier la conformité des dossiers de mise à l'enquête et d'appliquer les exigences légales (surfaces habitables, éclairage naturel). La CCU intervient dans la logique du concept, l'esthétique, la création d'ouvertures, le respect des façades et des matériaux.



Le sujet de la constructibilité (l'aptitude à recevoir une construction) de certaines parcelles situées en vieille ville a resurgi. Le long épisode des Gélines, qui a duré 5 ans, en était les prémices. Une adaptation à l'ISOS de notre règlement de l'ancien bourg devient indispensable pour résoudre cette problématique. Depuis l'arrêt du TF de 2009, l'ISOS intervient en effet plus fortement dans le devenir des immeubles figurant à l'inventaire cantonal et dans l'aptitude à la construction de parcelles vides de toute construction. La protection des toits est aussi un sujet capital. La conservation de notre patrimoine est essentielle, mais elle doit s'accompagner de mesures capables d'intégrer certaines adaptations. Cela figurera au menu de la révision du plan d'affectation de la vieille ville.

5.2 Urbanisme

Littoral Parc : Le municipal est le délégué au comité de Littoral Parc. Une dizaine d'années et des honoraires très importants (payés par le Canton) ont été nécessaires à la révision – toujours en cours – de ce plan d'affectation cantonal et de son règlement datant des années 1990. La démarche actuelle est de mettre sur pied, avec le concours de l'Arcam, un plan de mobilité de site pour diminuer le trafic dans cette vaste zone, en particulier celui des employés.

PGA, Plan d'affectation communal : les deux enquêtes de 2020 (la première a été annulée pour des raisons de crise sanitaire) ont vu de nombreuses oppositions. La population a été alertée par des arguments qui concernent d'autres points que les objets mis à l'enquête publique. En pleines mesures drastiques Covid-19, nous avons assisté à une sorte de panique : de très nombreux emails, courriers, recommandés et téléphones ont provoqué un travail énorme au Service technique.

Parmi les oppositions figurent des sujets concernant la mise à l'enquête de 2016. Des documents de l'année 2015 ont même été demandés.

Un plan d'affectation communal est une tâche immense, compliquée par des mises à jour sans fin de directives et de lois. Cette situation complexe provoque souvent le rejet des citoyens, car le sujet, très vaste, est difficile à comprendre. Plusieurs personnes nous ont rapporté que, faute d'y voir clair, elles ont préféré faire opposition pour conserver leurs droits. Nous espérons pouvoir conclure cette étape en 2021.

Des terrains agricoles situés au sud de la commune sont concernés par le plan directeur cantonal des DEMEX (décharge de matériaux d'extraction) ; son contenu, sur le territoire d'Aubonne, figurera dans le futur plan d'affectation communal. La commune aura un rôle important à jouer, en particulier sur le plan de la mobilité.

PQ Chêne : L'étude du plan d'affectation du Chêne (anciennement appelé plan de quartier) arrive à la phase d'examen préalable par l'Etat. Elle a dû être complétée par un plan de mobilité, désormais obligatoire pour un tel plan d'affectation. Le Chêne est un cas complexe, puisqu'il doit assurer le flux des élèves et leur sécurité, permettre aux habitants d'accéder à leur habitation, et garantir l'accès aux services. Une partie des bâtiments scolaires trouveront une aire d'évolution qu'il faudra négocier avec les services cantonaux.

5.3 Piscine

La première vague de Covid-19 a marqué le fonctionnement de la piscine. Le dilemme : ouvrir ou non ? Les travaux de préparation de la saison ont été ajournés jusqu'au moment où le Conseil fédéral a permis l'exploitation, soit le 8 juin. Le chef du Service technique, son personnel et le responsable de site ont été d'un très grand soutien. Ensemble, nous avons dû imaginer des modes de faire nouveaux, en prenant des renseignements auprès des autres communes, sous le signe de l'entraide. La question était aussi de savoir comment mettre en place le contrôle des entrées, comment ne pas dépasser le nombre autorisé de baigneurs, s'il fallait limiter la durée d'utilisation des bassins ou encore autoriser l'usage des vestiaires et des plongeoirs. Après une période de mesures assez sévères, nous avons pu assouplir les règles. La clientèle s'est aussi habituée à ces nouvelles habitudes, et la saison s'est déroulée dans un esprit zen.



Le préavis du crédit d'études a été accepté. La Municipalité a confié le mandat à Jenzer-Ingénieurs, qui fera un audit du site et dressera un cahier des charges pour la suite des opérations. Avec la commission du Conseil, nous avons visité la piscine de La Sarraz, dont les installations ont été mises à jour par le même bureau. Les locaux techniques sont impressionnants d'efficacité et de modernité.

La Municipalité souhaite vivement cette rénovation des infrastructures. Le but est d'éviter un entretien répétitif et coûteux. Le concept énergétique durable, pensé pour les décennies à venir, sera un challenge intéressant.

5.4 Bâtiments scolaires, conciergerie

L'entretien des bâtiments s'est poursuivi pendant la période Covid-19. En plus, les achats de papier, de masques, de désinfectant, de gants, de poubelles fermées ont été conséquents. Le prix des masques a connu une inflation incroyable !

Salle Pré Baulan : son utilisation est intense, même en dehors des périodes scolaires. Elle s'accompagne parfois de dégâts au sol, et nous peinons à responsabiliser les usagers. Nous cherchons à résoudre ce problème par une surveillance vidéo, ceci hors des heures scolaires, bien sûr.

La salle polyvalente du CCS : voit arriver un éclairage de la scène nouveau et bienvenu.

Certains sols : comme celui du bâtiment PPLS, ont dû être remplacés par des matériaux adaptés aux mesures Covid-19.

Activité scolaire : en collaboration avec le municipal, Solaronix et la SEFA, la classe 11 VP/2 EPS d'Etienne Maillat a présenté les travaux de ses élèves traitant du sujet des énergies renouvelables. Le travail a été brillamment mené, et le moment de questions-réponses enrichissant. Un grand bravo à l'enseignant et à toute sa classe, très motivée.

Équipement des classes : l'enseignement évolue et fait appel au multimédia et au numérique (TBI, EMI, écrans multimédias interactifs). La Municipalité suit de près l'évolution de ces nouveaux outils d'enseignement et devra choisir avec la direction scolaire le matériel le plus adéquat.

5.5 Réseau thermique et chauffage à distance (CAD)

Le bureau d'ingénieurs RWB s'est présenté à la Municipalité avec la proposition d'une étude de faisabilité de cette technologie durable. Les zones de la ville concernées seraient, dans un premier temps, le quartier du Chêne, le Clos d'Asper, l'hôpital et la zone industrielle, l'endroit « Sous le Chêne » étant envisagé pour une centrale à bois. Rappelons qu'un tel concept avait été prévu, puis écarté, dans le quartier du Chêne en 2010. La technologie a beaucoup évolué dans la retenue des particules fines et la consommation de plaquettes issues des forêts régionales permettrait une économie de 1'600 t de CO₂ par année. Pour développer ce projet, la commune serait accompagnée par la SEFA. Communication, sondage de la population, accord des services cantonaux seront indispensables. Les réflexions sont en cours chez la Municipalité actuelle.



5.6 Site Piscine-Château, constructions scolaires, 5-8 H.

Les réflexions de l'Assagie sur la planification ordonnée des constructions scolaires ont interpellé les municipalités concernées. C'était en 2018. Le but est de cesser d'adapter nos constructions au coup par coup et de les faire correspondre à l'arrivée de nouvelles familles dans la région. Construire pour le scolaire est passionnant.

Concernant le programme, nous avons suivi avec attention le vote de Féchy, en septembre, première étape de la démarche scolaire 2040. Son acceptation nous motivait pour programmer la mue du site Château-Piscine. La Municipalité a pris le temps nécessaire pour appréhender les différentes façons de se conformer aux exigences des marchés publics. Elle a finalement opté pour un mandat d'étude parallèle, ce qui permettra à la Municipalité de garder la main sur les projets architecturaux.

L'enjeu est de taille, puisqu'un tel bâtiment – abritant une salle de gymnastique de grande dimension – doit être plaisant et se fondre dans le tissu historique tout proche. Les installations de la piscine seront une opportunité.



6 Sandra Linder, municipale

Dicastères

Domaines, Terrains, Forêts, Pâturages, Vignes
Politique jeunesse, Centre des Jeunes
Instruction publique - Assagie, Cultes
Bibliothèques jeunesse et adultes
Commission Suisse-Etranger
Transports publics



6.1 Forêts

Le comité du Groupement forestier de la Saubrette s'est réuni cinq fois cette année. Hormis le traditionnel traitement des comptes et du budget, le comité a poursuivi son travail de consolidation de la structure administrative du groupement forestier. Les cahiers des charges de l'ensemble du personnel ont été avalisés par les assemblées générales de juin et novembre 2020. Un nouveau site internet est à l'étude. Il permettra de mieux faire connaître l'entité, les activités déployées, les travaux en cours et valorisera la vente de bois au public.

La collaboration avec le garde forestier Rafaël Kolly est excellente, et son travail est apprécié de tous. Une partie de nos forêts ayant une vocation d'accueil, le contact avec les visiteurs est également très positif. Plusieurs coupes de bois ont été effectuées sur nos propriétés. La plus importante se situe à la Fontaine Valier proche du Marchairuz. Lors de coupes, la forêt n'est pas nettoyée « propre en ordre ». Au contraire, du bois mort y est volontairement laissé au sol. Cela permet d'augmenter considérablement la biodiversité et favorise une meilleure résilience de la forêt face aux ravageurs et aux défis liés au dérèglement climatique.

Du côté du Parc Aventure, deux jeux de piste « Sur les traces de l'équipe forestière » et « Sur la piste des métiers du bois » issus du partenariat entre Parc Aventure et le programme de promotion de la filière bois régionale ont été installés. Un dossier pédagogique « Allez plus loin » complète l'offre. Les jeux de pistes sont disponibles gratuitement en complément (ou indépendamment) des activités d'accrobranche de Parc Aventure au Signal de Bougy.

6.2 Alpages

Un dialogue constant entre nos services et la société d'alpage permet d'assurer un suivi des lieux à la satisfaction des parties. Ceci permet également de rappeler à chacun la répartition des tâches à effectuer sur place. La société d'alpage relève tout le travail effectué par la Voirie avant, pendant et après la saison d'estivage et en remercie la Commune.

La décision d'octroi des subventions (obtenue enfin en février 2021) permettra de démarrer ce printemps les travaux de réfection de toiture et d'adduction d'eau accordés par le conseil.

A la demande du Canton (DGMR), deux Bovy-Stop ont été placés sur le parcours VTT n°3 de SuisseMobile pour permettre le passage des cyclistes. En particulier ceux munis d'un vélo électrique, qui ne devront plus soulever leur engin de plus de 20KG par-dessus les clédars cadenassés en période d'estivage.



6.3 Assagie

Durant l'année 2020, les séances ordinaires du Comité de direction (Codir) ont eu lieu toutes les 3 à 4 semaines. Plusieurs séances ont eu lieu totalement ou partiellement via vidéoconférence.

Le Codir rencontre régulièrement les deux directions scolaires dans le but de favoriser une vision commune. Il collabore également avec les différents acteurs actifs autour de la vie scolaire, comme les prestataires des transports et de la prévention locale (ASP-Sécurité publique, TSP-Travailleurs sociaux de proximité, animateurs des Centres des jeunes, etc.).

Cette année, seuls les préavis ordinaires des comptes 2019 et du budget 2021 ont été déposés.

Les comptes 2020 bouclent avec une charge pour les communes de 8'027'026.85 francs, ce qui représente une diminution de 346'274 francs (-4,15 %) par rapport au budget 2020, et une diminution de 468'848 francs (-5.5%) par rapport aux comptes 2019.

Le présent exercice est considéré comme bon, même s'il est difficilement comparable en raison de la situation sanitaire. Celle-ci a eu notamment les impacts suivants :

- Annulation complète de la livraison de repas de mi-mars à fin avril. Au total, 23'908 repas ont été servis, contre 27 861 l'année précédente.
- Suppression d'un très grand nombre d'activités culturelles et sportives. Un retour à cette offre est vivement souhaité par le comité de direction dès la rentrée 2021.
- Mise en congé de l'ensemble du personnel en raison de la fermeture des classes. Toutefois, celui-ci a été intégralement payé durant cette période.
- Nécessité d'augmenter les nettoyages pour répondre aux différentes directives de la DGEO concernant la désinfection dues à la situation sanitaire.

Depuis la rentrée d'août 2020, les frais d'accompagnement ont été harmonisés pour tous les élèves de la 5P à la 8P sur les sites d'Etoy et de Gimel, reflétant l'encadrement offert à l'ensemble des élèves de ces quatre années scolaires. Ces frais s'élèvent désormais à 5 francs par jour et par repas. En outre, une option « pique-nique avec encadrement » est désormais offerte sur ces sites aux enfants qui ne souhaitent pas bénéficier du repas chaud proposé.

Concernant les transports, la négociation du renouvellement de l'abonnement « Tout établissement » a permis de réduire le prix unitaire à 244 francs (au lieu de 268), soit une diminution de 8,9 %.

6.4 Commission Suisse-Etranger

Les cours de français ont pu être maintenus, malgré la pandémie. En effet, grâce à la réactivité de notre enseignante, les cours sont passés en ligne pendant la première vague jusqu'à la pause estivale.

Cet automne, après les tests de niveaux pour l'enclassement de la nouvelle année scolaire et un cours en présentiel, l'arrivée de la deuxième vague a contraint un nouvel enseignement à distance. L'enseignante a pu être équipée d'un logiciel adapté à une situation qui, malheureusement, dure. Cette situation décourage certains élèves, qui ne poursuivent pas sur le long terme.



6.5 Naturalisations

La modification de la loi sur l'acquisition du droit de cité (entrée en vigueur début 2018), entrevue comme un durcissement pour certains, avait suscité une avalanche de dépôt de dossiers pour être traités selon l'ancienne procédure. Ainsi, plus d'une cinquantaine de requêtes ont été déposées en 2017. La nouvelle loi oblige les candidats à posséder un niveau de langue suffisant pour déposer leur dossier (A2 écrit et B1 oral), ainsi que la détention d'un permis C. Lors de l'audition communale, ce sont désormais les aspects de l'intégration qui sont examinés. Les connaissances des institutions, de géographie, d'histoire et de la langue française, auparavant du ressort de la commission, sont maintenant testées par un examen écrit (QCM).

Le nombre de requêtes semble reprendre le rythme de croisière que nous connaissions auparavant. Treize cas en 2019 et 9 en 2020, malgré un arrêt imposé par le Canton en raison du semi-confinement du printemps. Les Européens sont les principaux requérants : 21 dossiers sur les 27 reçus depuis septembre 2018.

6.6 Parc Jura vaudois

En cette année particulière, quelques événements sont à relever : l'inauguration de l'Espace Découverte du PJV dans le bâtiment du col du Marchairuz et du Sentier de la fourmi des bois à proximité. Initié il y a près d'une dizaine d'années, ce projet a enfin pu voir le jour après de longues négociations, notamment avec les différents services de l'Etat. Sa réalisation relève d'un partenariat public-privé.

Les élèves de l'Etablissement d'Aubonne et environs ont pu bénéficier gratuitement d'une activité pédagogique en phase test du Parc naturel régional Jura vaudois : « Sustainabus », ou bus durable. Ce bus itinérant va à la rencontre des élèves pour les sensibiliser aux projets et objectifs du développement durable (ODD) du Parc. Quatre grandes thématiques, suscitant discussions et partages d'idées, sont abordées de manière ludique : la biodiversité, l'alimentation, l'énergie et les déchets. Toutes les classes 1P à 8P d'Aubonne ont pu y participer, avec un retour très positif.

Après avoir adopté en 2019 son nouveau plan de gestion pour la période 2020-2024, le Parc Jura vaudois a initié cette année un nouveau chantier : l'évaluation de la charte actuelle 2013-2022 et l'élaboration de la nouvelle charte 2023-2032. Le résultat de ces travaux sera présenté au Conseil communal dans la deuxième partie de l'année. En effet, le renouvellement de la charte passe par la validation de l'autorité délibérante de l'ensemble des communes membres du PJV. Signalons enfin que l'année 2020 a vu le départ de la directrice Nathalie Rizzoti. Elle est remplacée par Paolo Degiorgi, entré en fonction le premier janvier 2021.

6.7 Centre des jeunes

L'année ressemble aux montagnes russes pour le Centre des jeunes qui a été particulièrement touché dans son fonctionnement par la crise sanitaire. Entre arrêt de l'école, réouverture sous conditions et avec mesures sanitaires strictes modifiées à plusieurs reprises, l'équipe d'animation a fait preuve d'une impressionnante capacité d'adaptation. Du jour au lendemain, ses animateurs ont développé et organisé des moyens de rencontres virtuelles avec les jeunes de treize communes. Un défi relevé avec brio en collaboration avec le Centre des jeunes d'Etoy et celui de Gimel. Les suivis et les activités virtuelles ont pris une place importante dans ces journées confinées. Ce mode d'animation et d'intervention était évidemment effectué pour la première fois en exploitant des programmes peu connus.

Après un confinement de six semaines, la réouverture du centre s'est faite sans l'accueil libre, qui relève de la culture et des loisirs. Moyennant de sévères restrictions, seul l'accueil parascolaire des 7 et 8P était accepté, avec un maximum de 30 personnes sur place. Cela a engendré des frustrations, notamment des 9-11P ne pouvant avoir accès au centre. Au fil du temps, les consignes ont évolué, s'allégeant ou devenant plus contraignantes en fonction des aléas de la Covid-19. En octobre dernier, le Centre des jeunes a réussi à se faire



reconnaître comme un milieu de vie essentiel à la jeunesse, ouvrant tous ses services, toujours dans le respect des mesures de protection.

Une magnifique action solidaire pour aider les personnes âgées, à risque, isolées ou ayant peur de la situation, a vu le jour. Sur mandat de la Municipalité, le Centre des jeunes s'est vu confier la responsabilité d'assurer le service à la population durant le confinement imposé par la Confédération. À raison de trois jours par semaine, des services de déchetterie et de courses ont été organisés par une partie de l'équipe d'animation, assurés par ceux-ci et de dévoués bénévoles de tous les âges. De mi-mars à début juillet, 27 familles ont bénéficié de ce service soutenu par quinze bénévoles de la Commune ou du centre. La population d'Aubonne a tenu à souligner la qualité des services (bien que gratuits) et plusieurs dons ont été reçus.

Cette action s'est vue pérennisée à l'automne par le projet « Aux Bons Services centralisés », qui aide à briser l'isolement des bénéficiaires, leur permet d'obtenir des services de façon sécuritaire et contribue à diminuer le stress engendré par la situation sanitaire actuelle. Pour plus de détails sur cette nouveauté, voir point 8.2.

La crise sanitaire met en lumière le rôle primordial de prévention du centre, lieu de rencontre sain et sécuritaire favorisant l'écoute, la discussion et la médiation. Diverses thématiques et problématiques jeunesse sont abordées. Les plus courantes sont les relations avec autrui, les relations amoureuses et tout ce qui a trait à la formation scolaire. Toutefois, l'isolement et l'anxiété ont été des sujets malheureusement populaires cette année. Des mesures comme la mise sur pied de réseaux avec différents partenaires, dont les familles et les jeunes, ou des médiations entre des jeunes et la population ont été effectuées. Enfin, les interventions touchant la consommation de substances, les relations sexuelles et l'orientation scolaire ont été abordées.

Le traçage obligatoire dû à la Covid permet d'évaluer de manière précise la fréquentation du Centre des jeunes. La moyenne des passages sur le midi dépasse la centaine. Le centre reçoit 200 jeunes différents de 10 à 16 ans. Quelque 64 % sont des fidèles avec plus de deux passages par semaine, dont 20 % viennent deux fois par jour. La présence féminine ne représente que 35 %.

6.8 Bibliothèques

La vie de nos bibliothèques a particulièrement été chamboulée par la Covid-19. Le confinement décrété par le Conseil fédéral a permis aux jeunes de faire le plein de livres pour une période indéterminée, ce qui n'a pu se faire à la bibliothèque des adultes malheureusement. Les demandes d'adhésion aux livres électroniques ont en conséquence augmenté.

La période de fermeture n'a pas été synonyme d'inactivité, bien au contraire. Du côté jeunesse, cela a été l'occasion de faire du désherbage et de la réorganisation de certains secteurs. Surtout, une histoire quotidienne était proposée sur Facebook (40 histoires au total). À la bibliothèque pour adultes, ce sont la classification des romans par origine de l'auteur, de la peinture dans le local et la création d'une grainothèque qui ont été réalisées. Lors de la réouverture, des mesures sanitaires strictes ont été mises en place, compensées par des horaires ponctuellement élargis. Tous ces efforts ont été salués par les lecteurs.

Toujours dynamique, la responsable Catherine Borruat a mis sur pied plusieurs animations sur les deux sites pendant les périodes d'ouverture. Parmi celles-ci, relevons pour le lectorat scolaire les ateliers SEVE, une animation novatrice.

Vocation de l'association SEVE : apprendre aux enfants, dès leur plus jeune âge, à développer une pensée critique, attentive et créative en leur proposant de dialoguer ensemble et d'exercer leur discernement, leur capacité empathique et d'ouverture, afin qu'ils puissent tisser des relations plus sensées, plus respectueuses et plus pacifiques et s'épanouir en tant que personne, mais aussi en tant qu'être social.



7 Jean-Christophe de Mestral, municipal

Dicastères

Finances, Informatique
Mobilité et circulation, Rues et places (chaussées), parcage
Sécurité publique, Police, Feu, Protection civile
Energies



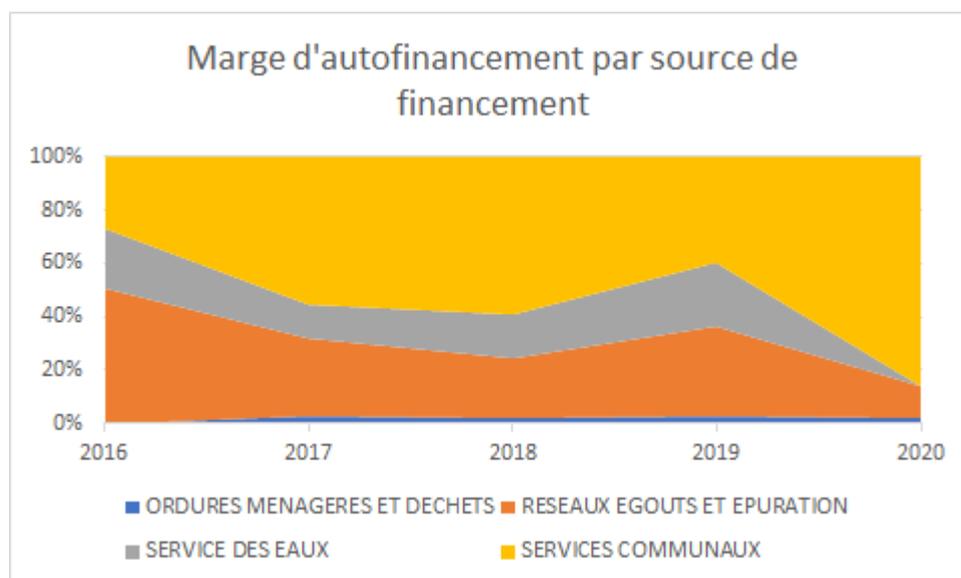
Finances

7.1 Présentation générale des comptes 2020

Introduction

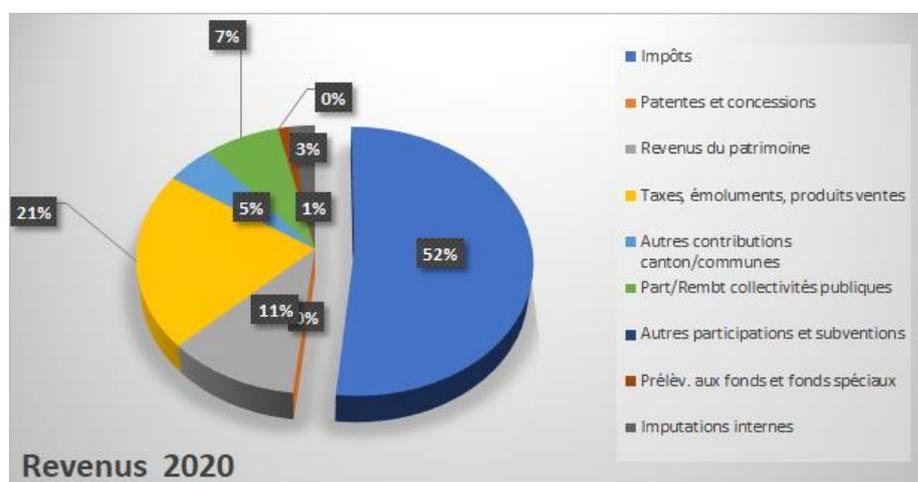
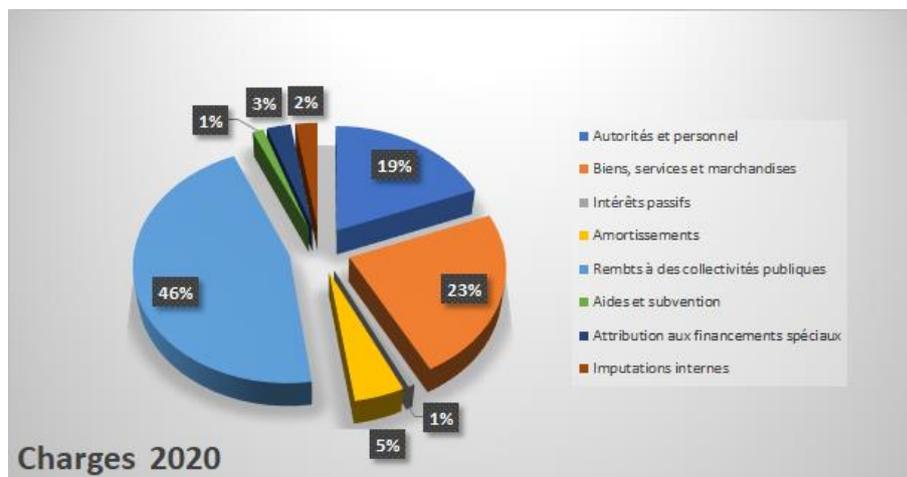
Malgré une année compliquée en termes de gestion, le résultat final avec une marge d'autofinancement de 1,6 million de francs est bon. Le budget prévoyait un excédent des charges de 1,8 mios, et le résultat publié après les écritures de bouclement et amortissements obligatoires se solde tout de même par un excédent de charges de 300'000 francs.

Contrairement aux années précédentes, la marge d'autofinancement provient en 2020 à 86 % des services qui ne sont pas autofinancés par une taxe. Ce résultat est encourageant, car il permet le financement d'investissements de natures différentes et le remboursement de la dette. Nous rappelons qu'une marge d'autofinancement sur des services affectés (déchets, eaux, épuration) ne peut être utilisée que pour des investissements en lien avec le service concerné.





Structure des charges et revenus



Investissements

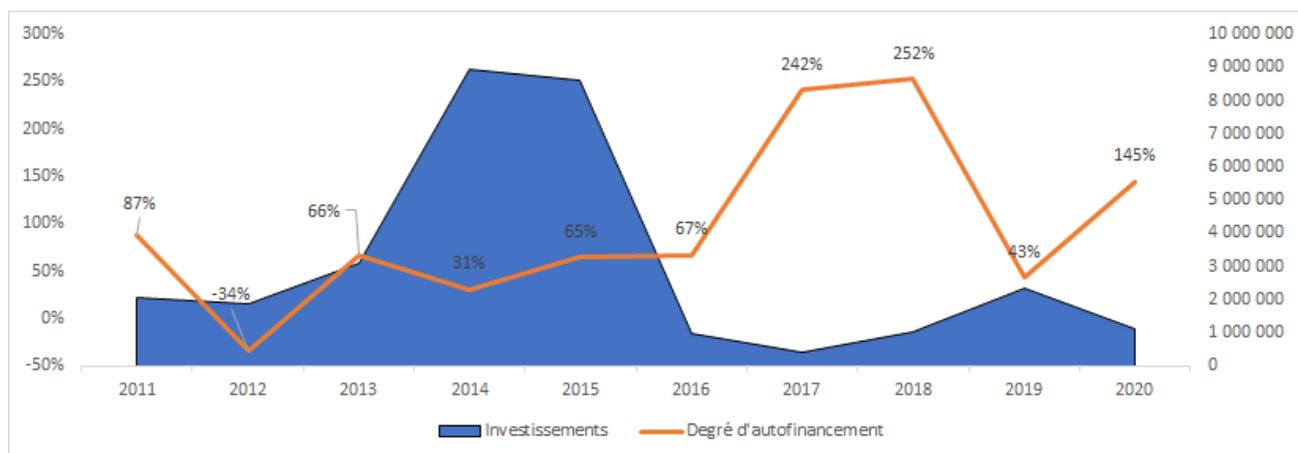
Les investissements nets du patrimoine administratif pour l'année 2020 s'élèvent à 1 109 405.62 francs et sont les suivants :

Suite mise en séparatif Temple/Amiral Duquesne	24'544.92	En cours
Suite trottoir/abri de bus Abraham-Hermanjat	60'953.00	En cours
Suite réfection chaussée Abraham-Hermanjat, Trévelin, rte d'Allaman et éclairage public RC54	52'758.30	En cours
Suite réfection de la toiture du Pré d'Aubonne et adduction d'eau	7'085.35	En cours
Suite travaux de réfection de l'Hôtel-de-Ville	12'819.65	En cours
Remplacement fenêtres annexe 1993 Collège du Chêne	127'346.25	Terminé
Suite crédit de construction caserne du feu (Phase 2)	18'345.80	En cours
Crédit de construction caserne du feu	694'269.65	Terminé
Rénovation de l'orgue du Temple	68'835.50	Terminé
Rénovation de cinq fontaines historiques du bourg	34'738.35	En cours
Fin révision PQ Chêne	31'720.80	Terminé
Suite réponse à la motion Leutwiler	-36'882.10	Terminé
Crédit d'étude avant-projet assainissement de la piscine	12'870.15	En cours



Par ailleurs nous signalons que nous avons également dépensé 125'000 francs pour l'acquisition de la parcelle n° 275 au Chêne selon le préavis n°4/20. Mais ce montant fait partie du patrimoine financier pour l'instant, il n'entre donc pas dans les objets à amortir ni dans les statistiques d'investissements.

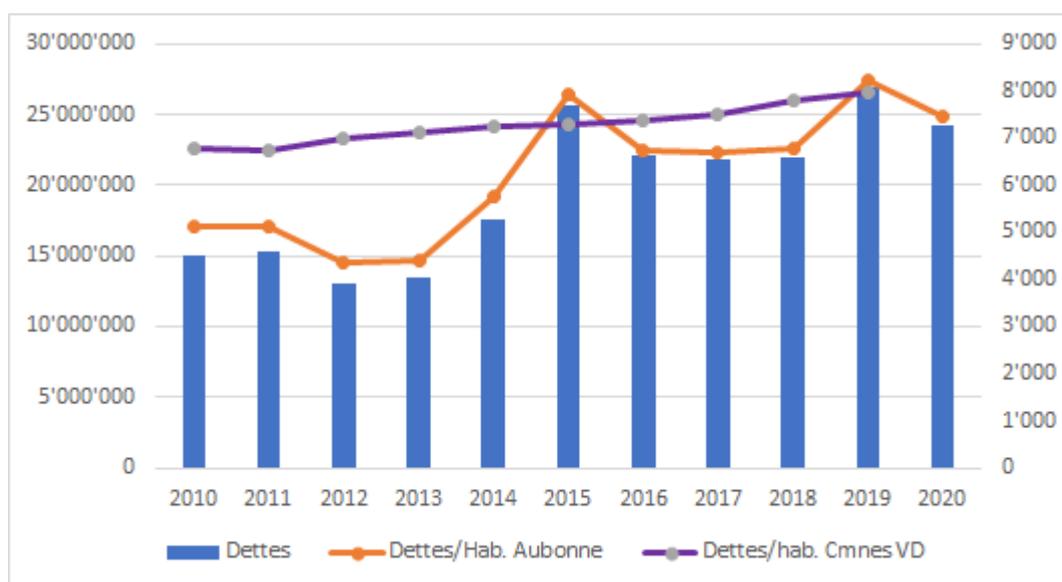
La marge d'autofinancement mentionnée plus haut, supérieure aux opérations d'investissements, permet à notre degré d'autofinancement de grimper à 145 % en 2020. Idéalement, ce ratio ne devrait pas descendre en dessous de 80 % sur une moyenne de 10 ans (96 %).



Endettement et trésorerie

Nos marges d'autofinancement 2019 et 2020 positives ont permis le financement des investissements sans avoir recours à la dette. Par ailleurs, le décalage entre les décomptes péréquatifs et la diminution de nos postes débiteurs auprès de l'Administration cantonale des impôts a permis générer des liquidités en plus du résultat du compte de fonctionnement et ainsi permis de diminuer quelque peu notre dette.

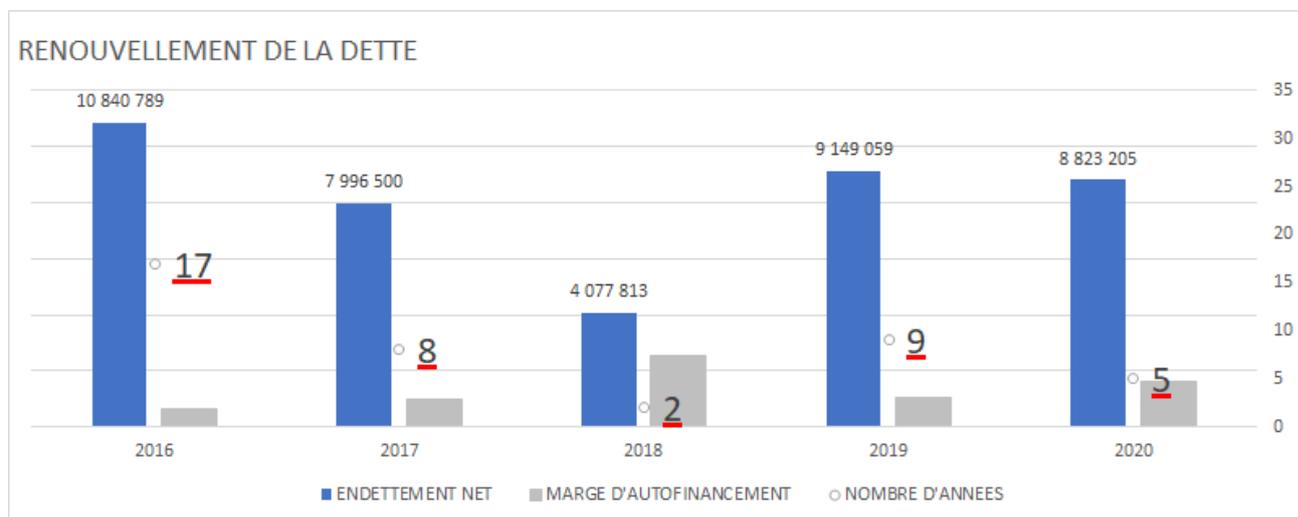
L'hypothèse évoquée dans le rapport de l'année dernière se confirme : notre dette par habitant est repassée sous de la moyenne des communes vaudoises qui, elle, ne cesse d'augmenter.



La durée d'effacement de la dette, représentée ci-dessous, met en rapport notre dette nette et la marge d'autofinancement. Cela permet de déterminer le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette quand toute la marge d'autofinancement y est affectée.



Idéalement, ce ratio ne devrait pas dépasser la durée d'amortissement maximum autorisée de 30 ans (qui correspond aussi à la durée d'une génération).



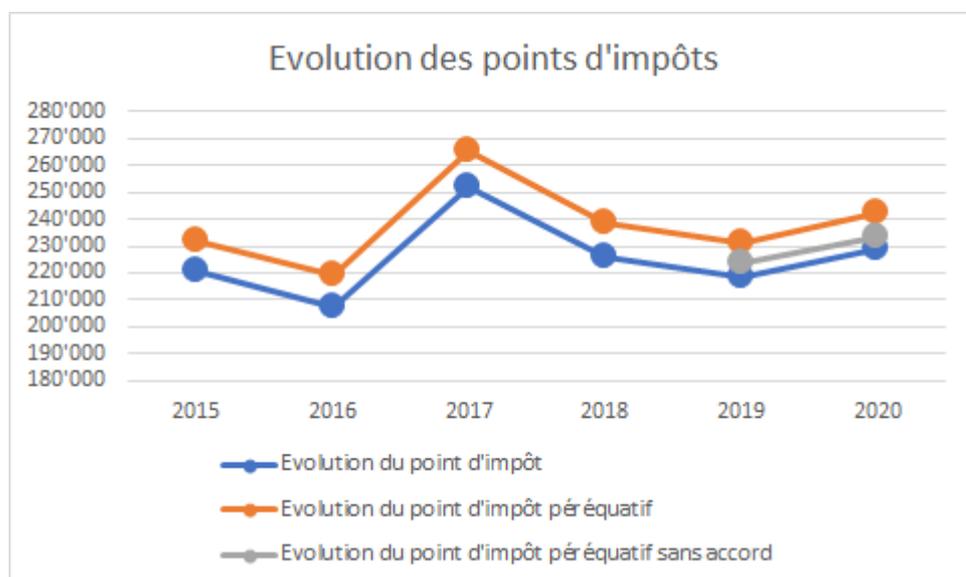
7.2 Fiscalité

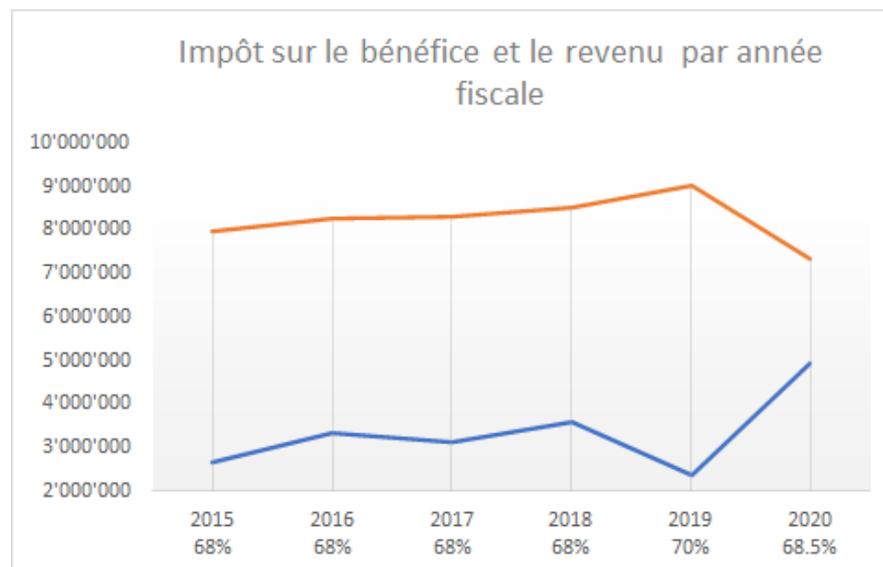
L'impôt communal a été fixé à 68,5 % de l'impôt cantonal de base pour l'année 2020 (contre 70 % en 2019). Cet exercice tient compte d'une diminution partielle sur les acomptes liée à ce changement de taux et d'une diminution d'environ 6 % qui devrait être le résultat des modifications d'acomptes en lien avec la crise sanitaire. Le résultat des taxations 2020, que l'on aura dès l'été 2021, nous indiquera plus clairement à quelle baisse de recettes fiscales nous devrions faire face pour les personnes physiques.

Toujours pour les personnes physiques, nous avons enregistré des corrections de taxations antérieures importantes sur les années fiscales 2015 à 2018 (-1,1 mio pour la fortune et -0,2 mio sur le revenu).

A l'inverse, le rendement des personnes morales est en forte croissance, grâce au développement de notre zone industrielle et à un transfert de siège social. Cette progression – importante et plus rapide que prévue – permet de compenser les corrections évoquées ci-dessus et pourra être durablement intégrée dans nos budgets.

La part des communes sur la compensation de la Confédération pour la réforme fiscale des entreprises a été reçue pour la première fois en 2020. La répartition se fait en proportion des revenus des personnes morales. Vu le rendement 2020, la part s'est élevée à 624'398.88 francs, contre les 350'000.00 francs portés au budget selon les indications du Canton.





La facture sociale, rebaptisée « Participation à la cohésion sociale » (PCS), a aussi été au centre des préoccupations des associations de communes. De nombreuses voies ont été proposées et explorées depuis plusieurs années. Par exemple la reprise de 100 % de la PCS par le canton contre une bascule de points d'impôts (encore fallait-il s'entendre sur le nombre de ces points...). Ou un retour à une répartition canton-communes correspondant au volume respectif des impôts prélevés (environ 2/3 - 1/3). Cela a fini par déboucher enfin, en 2020, sur un accord entre le Conseil d'Etat et l'UCV (l'AdCV s'étant retirée des négociations). Celui-ci consiste en un transfert progressif de la charge de la facture sociale d'un montant annuel et pérenne de 150 millions dès 2028 en faveur des communes. Ce sont donc 37 % de la PCS qui seront, en 2028, à charge des communes. Une avancée notable, sans doute, mais une victoire en demi-teinte si l'on considère le taux de croissance de la PCS prévu par le Conseil d'Etat et le fait que ces 150 millions ne sont pas calculés en proportion de la PCS globale, mais en montant absolu.

Parallèlement, les négociations sur la refonte de la péréquation horizontale (exclusivement entre communes) ont repris fin 2020, et le groupe de travail Conseil d'Etat / UCV / AdCV n'a pas encore terminé ses travaux. Plusieurs défis sont à relever, notamment l'aide aux villes-centres et l'ajustement à la nouvelle facture policière.

Tout ceci allant par trois, la facture policière a fait en effet aussi l'objet d'une proposition de refonte. Elle touche l'évaluation globale de la facture elle-même. Elle touche aussi la clé de répartition entre les communes possédant leur propre police communale/intercommunale et celles ayant délégué leur sécurité au Canton. Une approche plus compréhensible de ce mécanisme de répartition implique un second mécanisme de compensation au niveau de la péréquation, afin d'assurer une équité entre communes. A ce stade, il ne s'agit que d'une proposition, et tout reste ouvert.

Toutes ces refontes auront un effet important sur les finances de notre commune dans les deux législatures à venir.

7.3 Sécurité publique

Fin 2020, la Sécurité publique s'est vue réduite à deux ETP suite à la décision de Rachel Blaser de réorienter sa carrière. C'est l'occasion ici de la remercier pour sa contribution à la sécurité aubonnoise pendant plusieurs années et à la conduite de son équipe. Nous formons nos meilleurs vœux pour la suite de ses activités.

La Municipalité a décidé de ne pas repourvoir le poste et d'observer la charge de travail effective sur nos deux collaborateurs après réorganisation des tâches. La fin de l'année 2020 s'est déroulée à la satisfaction des deux



agents et de la Municipalité. Bien entendu, le contexte reste particulier et ne peut pas servir de calibrage précis à la charge de travail. La situation fera donc l'objet d'une réévaluation au cours de l'année 2021.

La Sécurité publique a été fort sollicitée dans le cadre de la lutte contre la Covid. A la demande de l'Etat-major cantonal de conduite, elle a notamment vérifié la bonne application des consignes dans les petits et grands commerces de la région – y compris en dehors du strict périmètre communal – en collaboration avec la police cantonale. La Sécurité publique a également aidé notre marché hebdomadaire à établir son plan de protection Covid.

2020 a aussi été l'année de l'installation d'un nouveau système d'amendes d'ordre, plus efficace, plus rapide et administrativement plus simple. Avis aux amateurs...

Les missions habituelles de la Sécurité publique ont concerné, comme chaque année, la collaboration de grande qualité avec la gendarmerie (que nous remercions au passage) ; la prévention près des écoles ; des auditions et médiations diverses ; la récupération de chiens en goguette et les discussions avec leurs propriétaires ; la mise en bière à l'hôpital d'Aubonne ; l'acheminement d'un oiseau blessé à la Vaux Lierre ; la contribution au traitement d'un cas d'escroquerie au faux accident de voiture ; la pose d'amendes ; une poubelle en feu... Ceci pour ne citer que ces quelques exemples illustrant la variété des missions.

Conformément aux directives, le télétravail a été aussi activé. Il s'est fait de façon alternée pour assurer au moins une présence au poste, car rien ne remplace le travail de terrain.

La Commune s'est appuyée depuis de nombreuses années sur une société de sécurité externe pour compléter son dispositif tard dans la nuit ou encore à la piscine. Cette société ayant dû fermer ses portes, nous en avons approché une autre, qui a pu reprendre le même cahier des charges aux mêmes conditions.

7.4 Informatique

La migration du système de gestion communal vers la version 2020 (Contrôle des habitants, facturation, comptabilité et cadastre) a été effectuée durant l'année. Il s'agit d'une procédure assez longue, qui implique des phases de tests et la formation de plusieurs services. Il est nécessaire de prévoir une migration tous les deux à trois ans.

Notre support a également procédé au renouvellement des licences serveurs et Office. Il a aussi été passablement sollicité pour le déploiement du télétravail en mars dernier. Cet exercice, qui a nécessité une adaptation rapide, a permis de démontrer que notre structure informatique fonctionne bien : nos collaborateurs étaient opérationnels à distance dans la semaine qui a suivi la décision du Conseil fédéral.

7.5 Rues et places

Les travaux touchant les rues et places sont liés à l'achèvement des trois préavis suivants :

Mise en séparatif Temple/Amiral Duquesne
Trottoir/abri de bus Abraham-Hermanjat
Réfection chaussée Abraham-Hermanjat, Trévelin, rte d'Allaman et éclairage public RC 54

On ajoutera à cela la création de deux « gendarmes couchés » à la route de l'Etraz, dans la zone 30 km/h, pour pouvoir définitivement faire certifier le classement de ce tronçon par le Canton. Cette manière de faire avait été précédée par l'installation temporaire de deux ralentisseurs, qui avaient montré l'efficacité de la mesure.



7.6 Energie et environnement

En 2020, les discussions engagées avec la commission consultative Energie et Environnement (CCEE) ont abouti à la refonte du règlement d'octroi des subventions issues du fonds communal pour la promotion des énergies renouvelables. En effet, il est apparu essentiel à la Municipalité et à ses Services techniques ainsi qu'à la CCEE de 1) simplifier le système d'octroi des subventions, jusqu'alors long et compliqué à mettre en œuvre et 2) d'augmenter le volume des subventions pour qu'elles correspondent, sur une année, à l'alimentation du fonds.

Sur la base des recommandations de la CCEE, la Municipalité a adopté un nouveau règlement, entré en vigueur le 1er juillet 2020, qui prévoit d'octroyer une subvention dans le domaine énergétique correspondant à 50 % de la subvention cantonale. Des « spécialités » locales, comme la subvention du changement des fenêtres seules ou encore une contribution à l'acquisition d'un vélo électrique, ont été maintenues.

Pour faire suite à une demande du Conseil communal, la CCEE a également examiné les titres détenus par la Commune (y compris indirectement, à savoir par la Caisse intercommunale de pensions) sous l'angle des critères « ESG » (environnement, social et gouvernance).

Divers points ont été soulevés par le Conseil communal sur l'appréciation des impacts « développement durable » possibles des préavis présentés, qui doivent expressément les mentionner, ainsi que sur les mesures utiles à informer, former et susciter les collaborateurs et la population à des actions concrètes. Ce dernier point fait l'objet des prochains travaux de la CCEE.

Depuis 2020, un processus de suivi énergétique des bâtiments communaux est mis en place. Il sera alimenté au fur et à mesure des besoins et des travaux effectués. Par ailleurs, la Commune est toujours adhérente au programme d'optimisation « Energo » pour réduire notre consommation « chaleur, eau, électricité ».

Le rapport de la commission chargée d'étudier la réponse à la motion Mange et consorts II fait plusieurs propositions. Notamment celles issues d'un groupe de citoyens concernés par le biais d'un « Manifeste pour l'environnement ». La Municipalité, avec le soutien de la CCEE, appréciera ces diverses propositions et examinera l'opportunité et la manière de les mettre en œuvre.



8 Pascal Lincio, municipal

Dicastères

Affaires sociales, Arasmac, Ajema, Petite enfance
Affaires culturelles, tourisme, sports, sociétés locales, Arboretum
Parcs, Jardins, Cimetières, Chemins, jardins potagers cours d'eau
Voirie
Déchets, Déchetterie intercommunale



8.1 Accueil de l'enfance - Aema



Figure 7 Bâtiment Cœur du Chêne
UAPE Le Rendez-vous

Sur le plan régional, l'Association de l'accueil de l'enfance Montherod Aubonne (Aema) fédère, sous l'égide d'une direction générale basée à Aubonne (Nadine Viry), les quatre structures d'accueil existant à Aubonne, à Montherod (crèche-garderie Cupidon), à Gimel et Essertines-sur-Rolle (UAPE Marais-Cré) ainsi qu'à Féchy (UAPE Les P'tits Bouchons). Elle est l'une des composantes du réseau Ajema.

Avec un budget annuel de fonctionnement de l'ordre de 4,9 millions de francs, ce sont 238 places d'accueil et 60 collaborateurs qui sont répartis entre les structures. L'Aema regroupe 250 familles de la région dont un ou plusieurs enfants fréquentent une des structures d'accueil, avec 340 enfants placés en fonction des types d'accueil proposés (matin, midi et après-midi). Chaque famille concernée, ainsi que chacune des communes accueillant une structure, sont de facto membres de l'association Aema. Sous le contrôle du comité de direction, la direction générale a pour mission d'assurer la gestion administrative et comptable des quatre structures (budgets, comptes, taux de remplissage, liste d'attente, personnel, intendance) avec l'appui logistique de la Bourse communale d'Aubonne pour l'établissement des comptes et des budgets.

En 2020, le comité a dû gérer les problèmes découlant de la crise sanitaire, avec la fermeture et la réouverture des structures ainsi que le traitement des collaborateurs durant cette période. Il a aussi eu comme préoccupation majeure l'agrandissement de la surface d'accueil de Cupidon et de l'UAPE Marais-Cré. L'Aema a aussi été associée aux réflexions du projet d'agrandissement de l'école de Féchy.

Le coût total de l'accueil de jour est réparti entre les contributeurs que sont la Fondation de l'accueil de jour (FAJE), les parents et les communes. C'est donc par le biais des décomptes de l'Ajema que notre Commune connaît le montant exact de sa participation au déficit des structures du réseau (de l'ordre de 800 000 francs par an pour Aubonne), qui se base notamment sur les heures consommées dans les structures d'accueil.

8.2 Aide sociale communale

La première vague de la pandémie a vu la mise en place à Aubonne d'une structure d'aide à la population, gérée par le Centre des jeunes avec l'aide de bénévoles. Plusieurs dizaines de personnes, confinées à leur domicile, y ont eu recours à leur plus grand bonheur. Fort de cette expérience, la Municipalité a décidé de pérenniser une telle institution en créant un nouveau service à la population « Aux bons services centralisés ». Son but : apporter un soutien logistique à la population des « aînés » (65 ans et plus), aux personnes à risque ou encore à celles ayant des difficultés à se déplacer. Les prestations, proposées contre une modique somme, comprennent l'achat



et la livraison de courses, ainsi que le transport des déchets courants à la déchetterie. Ce service, géré par le Centre des jeunes, est actif depuis le 1^{er} novembre 2020. Son bénéfice est double : il offre des petits boulots à des ados qui peinent parfois à se projeter dans l'avenir, tout en favorisant les échanges entre les personnes âgées et les jeunes.

A l'initiative de Patricia Verbaere, une action caritative du type « Cartons du cœur » et dénommée « On a tous besoin des autres » a été rapidement mise sur pied en décembre 2020. Ceci avec le concours financier du Rotary Club d'Aubonne et logistique du CMS d'Aubonne, tandis que l'administration communale s'est chargée de l'information à la population. Cette magnifique action a permis l'acheminement d'une centaine de cartons d'aliments et de produits d'hygiène auprès de personnes défavorisées.

De plus, l'aide sociale locale couvre les frais des petits cadeaux offerts en fin d'année aux personnes nécessiteuses, ainsi que les frais de soutien aux devoirs des écoliers.



Figure 8 Tout-ménage « On a tous besoin des autres » distribué en décembre 2020

8.3 Affaires culturelles

La commission culturelle s'est réunie à trois reprises en 2020. Faute d'actions possibles sur la vie associative et avec un agenda des manifestations réduit presque à néant, son activité s'est concentrée sur le matériel touristique à disposition. En particulier sur la réédition du dépliant touristique des visites d'Aubonne (texte et iconographie) et sur l'étude d'un projet (« D'écrire sa ville ») qui recueille anecdotes et témoignages pour un ouvrage qui pourrait être édité en 2022.

Dans l'impossibilité de pouvoir tenir une assemblée, la soirée des sociétés locales, prévue le 16 novembre 2020, a été annulée et remplacée par un courrier électronique contenant diverses informations à l'attention des sociétés locales. A noter que ce courrier s'adressait également, pour la première fois, aux quatre sociétés locales de Montherod, avec l'arrivée au sein de la commission de Catherine Tschabold, nouvelle membre représentant la communauté de Montherod.

Au terme de sa réunion annuelle, tenue le 1^{er} octobre 2020, le jury du Prix de la Ville d'Aubonne a attribué le prix de la 16^e édition à Guillaume Schneider. Ce citoyen aubonnois s'est impliqué activement dans la vie locale par son engagement politique et écologique. Il est notamment l'un des fondateurs de l'association Mellifera, qui propose la vente de produits à base de miel et des rencontres destinées à sensibiliser les participants, jeunes et moins jeunes, à l'environnement.

Guillaume Schneider est aussi un promoteur actif de la mobilité douce par l'utilisation d'un vélo-cargo, qu'il utilise pour ses déplacements en général ainsi que pour la livraison de ses produits. Il est également l'un des lauréats 2020 du Prix de la transition énergétique décerné par la SEFA.



Figure 9 Guillaume Schneider, lauréat du Prix de la Ville d'Aubonne 2020

La cérémonie de remise du Prix de la ville d'Aubonne était initialement prévue au château le 29 novembre 2020, dans le cadre du Bazar de Noël. Elle a malheureusement dû être ajournée à deux reprises à cause des restrictions liées à la pandémie. Le prix sera remis en 2021, dès que les conditions le permettront.



8.4 Tourisme, sport, sociétés locales

Quand les déplacements à l'échelon international sont devenus quasiment impossibles, Morges-Région Tourisme a rivalisé d'ingéniosité et d'inventivité pour attirer les touristes nationaux. Une palette de propositions de séjours et d'animations diverses a vu le jour au cours de l'avancement des saisons, dans l'esprit « slow destination » et dans le respect des conditions sanitaires.

Bien que retardé par la situation de pandémie, le projet régional de « Sentier le long de l'Aubonne » s'est poursuivi en 2020 par des appels de fonds et des contacts avec la « Maison de la rivière », institution mandatée par les communes partenaires. La recherche de fonds a déjà abouti pour certaines demandes, ce qui va permettre de lancer la phase de conception au début de l'année 2021.

De mi-mai à fin septembre 2020, le « Point I » de la place de l'Ancienne Gare, géré par la SDA, a pu rouvrir ses portes les samedis et dimanches de 09h30 à 13h30. Ceci avec quelques améliorations et une offre étoffée en produits locaux, comprenant aussi la vente de verres « Aubonne » en plus des cartes postales et autres ouvrages disponibles sur notre belle commune.

En revanche, la situation sanitaire a empêché le déroulement de la plupart des manifestations et activités proposées par les sociétés locales en 2020, déjà mentionnées pour certaines dans l'agenda communal. Petite lueur toutefois dans la morosité de la vie sociale, les différents « Aubonn'Apéros » prévus par le comité de la SDA sous les Halles, ont néanmoins pu être maintenus entre les deux premières vagues de la pandémie. Dans le respect des conditions sanitaires et à la grande satisfaction des habitants d'Aubonne privés d'autres manifestations. Bien heureusement, aucun cas de contamination au virus n'a été recensé, malgré la proximité physique des gens !

8.5 Arboretum

Blotti dans un îlot de verdure au fond du vallon de l'Aubonne, destination appréciée pour des balades en pleine nature, le parc de l'Association de l'Arboretum (AAVA) a plutôt bénéficié de la pandémie en 2020. C'est un effet direct du confinement, qui a conduit la population à découvrir des lieux proches de son domicile disposant d'assez d'espace pour une sécurité sanitaire garantie.



Figure 10 Arboretum du Vallon de l'Aubonne

Le système des droits d'entrée sans barrière basé sur la confiance (sans contrôle) a bien fonctionné. Il a même permis d'augmenter le nombre de nouveaux membres de près de 25 %. La forte affluence de visiteurs jusqu'à fin novembre 2020 a même nécessité la prise de mesures rapides pour éviter le parcage « sauvage » de véhicules en bordure de route, ainsi que l'installation d'un sens unique de circulation dans le vallon de l'Aubonne. Avec un apport de l'ordre de 150'000 francs sous forme de droits d'entrée, les comptes pourront être quasiment équilibrés.

Les conventions conclues avec la Division biodiversité et paysage (DGE-BIODIV) pour un financement partiel de l'entretien des zones naturelles situées dans le périmètre de l'Arboretum, ainsi qu'avec le Service cantonal des forêts permettent des appuis financiers non négligeables à l'institution pour son fonctionnement et marquent aussi la reconnaissance du Canton pour les travaux réalisés pour la promotion de la biodiversité.



La plupart des activités courantes de l'Arboretum ont pu être maintenues en 2020, à l'exception des animations avec des personnes externes, gardées en réserve pour l'instant. Un système de billetterie en ligne sera mis en place sur le site internet de l'Arboretum, ce qui permettra de simplifier la procédure d'inscription.

8.6 Armary

L'entretien du bief (ruisseau) de l'Armary reste relativement lourd pour les services communaux (coût annuel de l'ordre de 35'000 francs). Chaque orage crée des inquiétudes à la Voirie et de nombreux secteurs nécessitent une surveillance régulière, d'amont en aval du cours d'eau.

Depuis 2012, des tractations sont en cours avec l'Etat de Vaud en vue de la cession du bief. L'Armary est propriété d'Aubonne de sa source jusqu'au lac depuis 1990, mais ses eaux sont des eaux publiques. Actuellement, le bief est au bénéfice d'une servitude en faveur d'Aubonne, sur les territoires de son cours, Montherod, Aubonne et Allaman. Avec la cession du bief au Canton, l'entretien courant sera toujours nécessaire, mais les frais ne seront plus assumés uniquement par la Commune : ils donneront lieu à une subvention de 60 % par l'Etat.

En déposant, le 25 août 2020, le préavis 06/20, la Municipalité a exposé au Conseil son projet de renaturation du ruisseau de l'Armary. Ce projet consiste à remettre à ciel ouvert quelque 350 m de ruisseau au lieu-dit « la Pêcherie », sur le territoire d'Allaman. La réalisation des travaux, qui suivent de quelques années la première étape de revitalisation du bief en amont, sur le territoire de Montherod, constitue la phase ultime pour permettre la cession du bief dans son entier au Canton. Le coût du crédit demandé, 300'000 francs, est subventionné par l'Etat de Vaud à 89 % et par la propriétaire du domaine de la Pêcherie pour le solde.

Dans sa séance du 12 janvier 2021, le Conseil communal a accepté le préavis déposé avec un amendement consistant à demander à la Municipalité « d'élaborer un préavis sur les conséquences de la cession de l'entier du bief à l'Etat ». La Municipalité s'est ralliée aux termes de l'amendement, la suppression de la servitude exigeant de toute manière une enquête publique et la présentation d'un préavis.

8.7 Gestion des déchets (Sadec SA)

Pour la gestion des déchets, Aubonne dépend de Sadec SA, qui a son siège social à Gland. Cette société est chargée de la gestion des déchets du périmètre régional dans lequel s'inscrit notre commune à sa limite orientale, et dont elle est aussi actionnaire (cf. carte ci-contre). Sur un total de 19'763 actions nominatives de 100 francs, notre Commune en possédait 685 en 2020. Viendront s'ajouter, dès 2021, celles détenues par la commune de Montherod (92), soit un total de 777 actions pour la nouvelle commune fusionnée. En raison de la pandémie, ni l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2020 ni l'assemblée générale extraordinaire du 26 novembre 2020 n'ont pu se dérouler en présence des représentants des communes actionnaires. Elles se sont tenues par écrit.

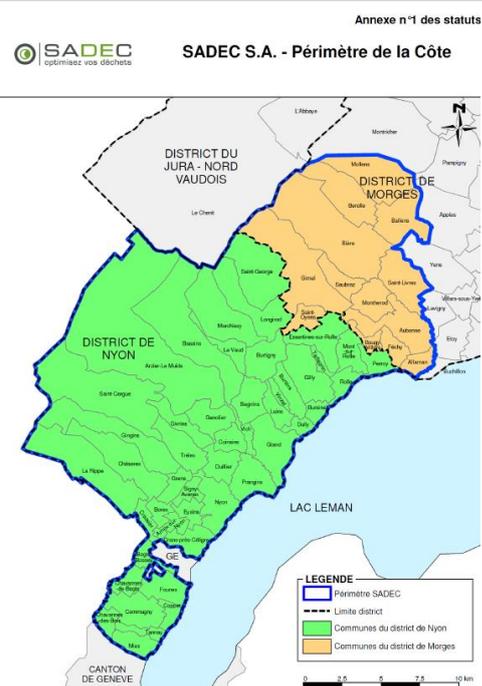


Figure 11 SADEC - plan du périmètre de gestion des déchets « La Côte »



Les points essentiels de l'exercice 2020 peuvent être résumés comme suit :

- ✓ L'ordre du jour de l'AGO du 11 juin 2020 soumettait aux actionnaires de Sadec SA la question de l'affectation du remboursement extraordinaire de 480'000 francs à recevoir de Tridel SA (usine d'incinération) pour les années 2016 à 2020. Suivant les propositions du Conseil d'administration, l'AGO a entériné pour l'exercice 2020 : 1) l'attribution d'un montant de 200'000 francs à la réserve pour la voie de raccordement ferroviaire de Gland et 2) une ristourne extraordinaire d'environ 280'000 francs sur les contributions annuelles facturées par Sadec SA aux communes de son périmètre. Pour Aubonne, la ristourne représente un montant de 7'929 francs.
- ✓ En août 2020, le Département de l'environnement et de la sécurité (DES) a lancé une consultation sur la modification du Plan cantonal de gestion des déchets (PGD). Cette consultation portait sur la planification du Conseil d'Etat concernant l'entreposage de matériaux de type D (mâchefers issus des usines d'incinération) et E (terres polluées). Au terme de cette consultation, le Conseil d'Etat a décidé en novembre 2020 d'adopter la révision du PGD. Cela a conduit à la modification des projets de stockage prévus à Daillens et à Grandson, qui feront l'objet de nouvelles procédures d'affectation du sol par le biais de plans d'affectation cantonaux valant permis de construire.
- ✓ Une nouvelle convention a été mise en place dans les communes du périmètre, en relation avec le « concept harmonisé de la taxe au sac ». Les modifications portent essentiellement sur la modification du taux de non-conformité, qui passe de 5 % à 3 %, ainsi que sur l'harmonisation de la surveillance du respect du concept entre tous les périmètres.
- ✓ Un autre point important qui a occupé Sadec SA en 2020 est le projet de réorganisation du transport des déchets encombrants des communes. Ce projet tend à simplifier le transport et le compactage des déchets encombrants en centralisant leur broyage à Gland avant de les acheminer vers Tridel SA par le rail plutôt que par la route. Bien accueillie par la Direction générale de l'environnement (DGE), la réalisation de ce projet permet à terme d'éviter plus de 400 trajets par année et par route ainsi qu'une économie des coûts des transports pour les communes. Il est prévu que cette réorganisation soit mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2021.
- ✓ Le thème de la collecte des plastiques est récurrent. Il s'agit de déchets urbains, dont la collecte reste une prérogative des communes, avec des pratiques qui sont variées. Dans le cas de la Déchetterie de Chétry, des restrictions ont été apportées dès fin 2020 aux dépôts effectués dans la benne des plastiques. Les plastiques dits « mixtes », soit, pour l'essentiel les plastiques provenant de l'emballage des aliments (barquettes et filtres) n'y sont plus autorisés. Pour l'heure, la situation semble s'être stabilisée, ce type de déchets allant désormais en principe dans les sacs taxés. Une décision devrait bientôt être prise dans ce sens par le Grand Conseil vaudois au sujet du postulat Rydlo, qui traite justement de cette problématique. Si le Grand Conseil accepte la réponse du Conseil d'Etat, le Canton de Vaud recommandera aux communes de supprimer la collecte des plastiques mixtes.
- ✓ Dès 2019, et jusqu'en 2021, Cosedec, mène une campagne de sensibilisation « Responsables.ch » qui met l'accent sur la lutte contre le gaspillage alimentaire. Plusieurs communes du périmètre ont pris part à cette campagne sous la forme d'un stand mis à disposition par Cosedec. Ce fut le cas à Aubonne le samedi 5 décembre 2020 à la déchetterie de Chétry. Ni le temps ni l'affluence n'étaient malheureusement au rendez-vous, mais l'expérience pourra être renouvelée en 2021.
- ✓ Comment améliorer la qualité et optimiser les quantités de biodéchets ? Là aussi, Cosedec entre en scène en proposant des séminaires aux divers acteurs du monde des déchets. En l'occurrence, la coopérative souhaite mettre en place une campagne d'information en 2020-2021 pour améliorer la qualité (diminuer les intrus) et d'augmenter la quantité (les sortir des ordures ménagères).



- ✓ Statistique annuelle des déchets : en fin d'exercice, le Canton procède à la collecte des données provenant des communes pour en faire une synthèse. Le « taux de collecte séparée » prend en compte l'ensemble des déchets collectés séparément, à l'exception des déchets inertes, qui restent une catégorie à part. Cette manière de procéder a le mérite de valoriser le travail effectué par les communes qui collectent bien plus que les quatre principales catégories de déchets (verre, métaux, papier-carton et biodéchets). On constate ainsi que le taux de collecte séparée atteint désormais 59 %, pourcentage très proche de l'objectif de 60 % fixé à l'horizon 2020 par le Plan cantonal de gestion des déchets.

8.8 Déchetterie de Chétry

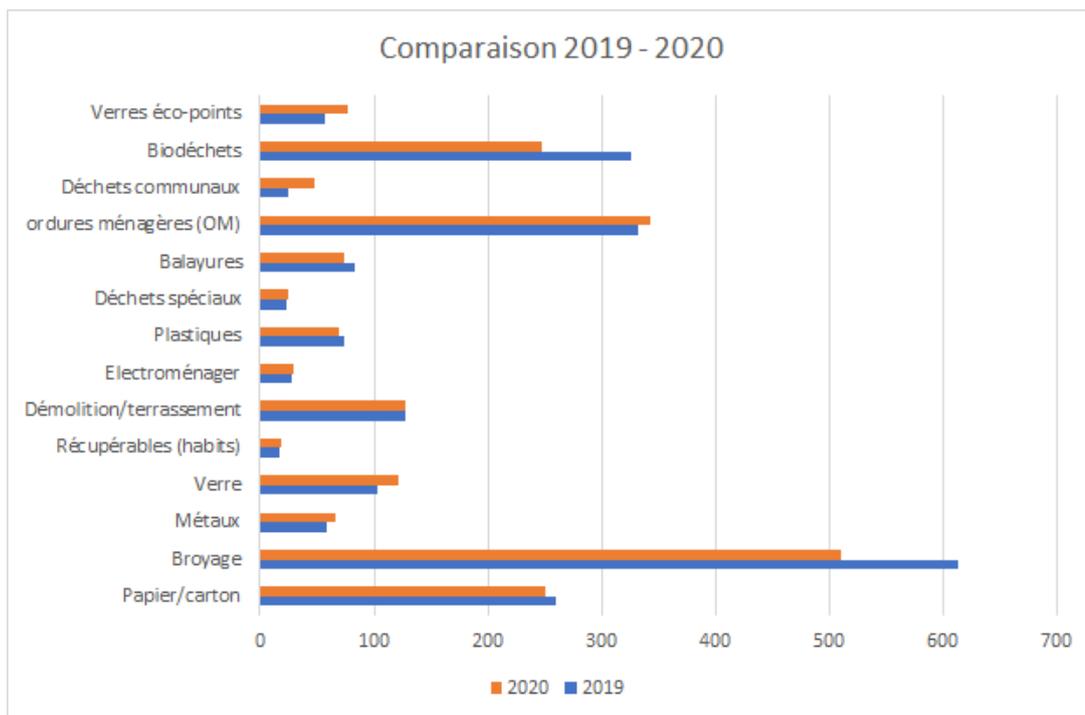
La gestion de la Déchetterie de Chétry est assurée depuis plusieurs années par l'entreprise Desa SA. L'accès est aisé et la surface à disposition sur le site permet une bonne et judicieuse répartition des bennes pour les différents types de déchets. En vertu du contrat de prestations qui lie les parties, Desa SA se charge de la collecte des déchets, puis de leur acheminement vers des centres d'incinération ou vers des centres de valorisation des déchets, selon leur nature et les possibilités offertes par le marché du traitement des déchets. Il est à relever que ce dernier, assez concurrentiel, est en constante évolution.

Faits saillants de l'exercice 2020 :

- Réorganisation de l'accès au site en application des mesures sanitaires : en application du plan de protection commandé par les circonstances, un contrôle d'accès a été introduit dès mars 2020 avec l'introduction d'un sens unique de circulation, ainsi que le port obligatoire du masque de protection. Pour la même raison, l'accès à la benne du troc a dû être interdit. Les mesures constituent un premier pas vers un contrôle d'accès plus étendu, qui pourrait être mis en place à l'avenir sur le site.
- Déplacement du dépôt des déchets verts : en raison de l'ouverture du chantier de construction de la caserne du feu, le dépôt des déchets verts a été déplacé au nord de la parcelle, avec également l'introduction d'un sens unique de circulation des véhicules.
- Contrôle renforcé des déchets de la benne des plastiques : donnant suite à un vœu de la Cogest 2019, et en application du principe « pollueur-payeur », la Municipalité a décidé fin 2020 d'interdire dorénavant le dépôt des plastiques mixtes, en partie souillés, provenant des emballages alimentaires. Une information a été donnée dans ce sens à la population et des panneaux explicatifs ont été posés à proximité de la benne concernée. Cette nouvelle approche va dans le sens de la réflexion menée actuellement par le Grand Conseil (postulat Rydlo, voir plus haut).

Statistiques annuelles :

La collecte des déchets sur le site de Chétry a représenté au total 1'289,62 tonnes en 2020, contre 1'391,11 en 2019. Ces chiffres s'appliquent déjà aux populations réunies d'Aubonne et de Montherod puisque la déchetterie est intercommunale. Pour une vue globale, il faut cependant y ajouter les déchets récoltés porte-à-porte dans la ville (ordures ménagères et biodéchets, via l'entreprise Henny SA), ainsi que ceux déposés dans les containers à disposition aux éco-points (verres et textiles). Le tableau ci-après donne la comparaison, par année, des différents types de déchets collectés.



Certains types de déchets sont récoltés à la fois sur le site de la déchetterie et aux éco-points installés dans notre ville. Cela explique la distinction opérée dans le tableau entre « verres » et « verres éco-points ». Les déchets verts comprennent, dans leur globalité, les biodéchets récoltés lors des ramassages porte-à-porte ainsi que les déchets verts déposés directement à la déchetterie (gazon et feuilles, compris sous « Broyage » dans le tableau).

D'une manière générale, la hausse du tonnage des ordures ménagères (+3,4 %), des métaux (+18,4 % par habitant, essentiellement capsules Nespresso et boîtes en alu), des verres (+24,05 % par hab.) et de la récupération des habits (+16,8 % par hab.) peut s'expliquer en grande partie par les effets du confinement de la population à son domicile. L'impact se porte aussi sur les balayures (déchets des poubelles et du nettoyage des voies publiques), qui accusent une baisse de 12 % du tonnage, qui peut s'expliquer par des déplacements moindres de la population en ville.

La variation des déchets plastiques doit être appréciée selon la catégorie des plastiques déposés à la déchetterie. La baisse la plus importante est enregistrée dans les principales catégories constituées par les « plastiques en vrac » (-7 %), premiers effets probables de la campagne menée en 2020 par la Municipalité en matière de plastiques mixtes, et les bouteilles en PET (-8 %). On relève par contre une hausse de l'ordre de 20 % de la collecte des bouteilles de lait, du polystyrène expansé (Sagex), des flacons, des berlingots et de 64 % des DVD/CD, des signes encourageants d'une amélioration du tri par la population.



8.9 Cimetières

Les modes d'inhumation évoluent avec le temps. L'inhumation dans un cercueil en pleine terre reste une pratique courante, mais de plus en plus de défunts sont incinérés. L'urne contenant leurs cendres est alors déposée dans une tombe cinéraire, ou alors les cendres sont versées dans l'urne du Jardin du souvenir.

Répondant à diverses demandes, la Municipalité a entrepris en 2020 de doter les cimetières d'Aubonne et de Pizy de stèles, placées à proximité du Jardin du souvenir. Ces stèles permettent la pose de plaquettes (prénom et nom, année de naissance et de décès) destinées à rappeler la mémoire des défunts dont les cendres ont été déposées dans l'urne centrale.



Figure 12 Jardin du souvenir - stèle pour pose de plaquettes

8.10 Services extérieurs



Figure 13 Bâtiment de la Voirie

L'année 2020 a connu une bonne stabilité du personnel des Services extérieurs (SE). Les mesures sanitaires imposées durant la pandémie ont été strictement appliquées, en particulier lors de déplacements à plusieurs collaborateurs dans un même véhicule. Effet pervers de la pandémie : les poubelles débordent avec l'augmentation de déchets tels que les masques de protection. Dans un contexte dominé par le télétravail, impossible à appliquer aux collaborateurs de ce service, les tâches courantes ont été menées avec un aménagement de l'horaire en tournus lors du premier confinement. La question prioritaire à régler en 2020 a été celle des mesures d'organisation à

prendre suite à l'agrandissement du territoire à entretenir suite à la fusion. Cette mission, qui incombait au responsable des SE, Julien Bombardier, a été exécutée en collaboration avec les deux Municipalités et les auxiliaires qui œuvraient jusqu'alors sur le territoire de Montherod. Ce n'est toutefois qu'au terme du premier exercice suivant la fusion que la Commune disposera de toutes les données statistiques pour l'avenir.

Pour l'équipe de la voirie, la pandémie n'a pas entraîné de modifications des tâches courantes (entretien du matériel, entretien des routes, des chemins et des cours d'eau, entretien du mobilier urbain de la commune). Mais l'accent a été surtout mis en 2020 sur la salubrité dans la ville.



Figure 14 Elagage des arbres

Pour l'équipe des Parcs & Jardins, peu de changement aussi dans les tâches quotidiennes en 2020 (cultures des serres, entretien des diverses plantations de plates-bandes, des giratoires, caissettes des bâtiments communaux et décorations florales diverses). L'élagage des arbres, aussi un travail accompli périodiquement par cette équipe, nécessite le respect de strictes mesures de sécurité.



Figure 15 Balayeuse en action

Le matériel et les outils sont, en règle générale, entretenus directement par l'équipe de la Voirie, qui dispose à cet effet de l'outillage adéquat. Les réparations et contrôles du matériel roulant nécessitent toujours, quant à eux, l'intervention des spécialistes que sont les fabricants et les garagistes. Dans un esprit de durabilité, d'économie d'énergie et de respect des normes en vigueur, les Services extérieurs examinent les opportunités offertes par le marché lors du remplacement d'un outil ou d'un véhicule.

Le 27 octobre 2020, la Municipalité a déposé devant le Conseil communal le préavis 09/20 « Demande de crédit pour le remplacement de la balayeuse – secteur Voirie », qui impacte directement les Services extérieurs, car la balayeuse est un engin indispensable au bon entretien des rues. La commission chargée d'examiner ce préavis et la CoFin ont relevé certains points qui doivent être encore affinés par la Municipalité pour permettre un rapport et une délibération en 2021.

En collaboration avec le Parc Jura vaudois (PJV), une journée citoyenne a été organisée le 29 août 2020 au Marchairuz avec différents chantiers destinés à présenter les modalités d'entretien de nos alpages. De même, le 11 septembre 2020, notre commune a accueilli les représentants d'autres communes du PJV dans le cadre d'un séminaire théorique et pratique, organisé par le SANU sur le thème « Entretien efficace et durable des espaces verts ». Cette journée a connu un franc succès et a donné des pistes pour l'avenir.



9 L'année 2020 à Montherod



Figure 16 Municipalité de Montherod



10 Claude loset, syndic

Dicastère

Administration générale, Personnel communal (RH),
Finances, Gaz, Affaires juridiques, Energies, Tourisme
Coordination Hera (Fusion)



10.1 Administration

L'année 2020 a été une année de concrétisation. Dans le contexte de la fusion Montherod-Aubonne, plusieurs projets entrepris en début de législature ont été réalisés en 2020 (voir les différents dicastères ci-dessous). Il y a eu 45 séances ordinaires de Municipalité (dont dix en visioconférence) en présence de l'ensemble des municipaux dans la très large majorité d'entre elles. Il y a aussi eu six séances plénières avec la Municipalité d'Aubonne pour préparer tous les aspects pratiques de l'entrée en vigueur de la fusion.

10.2 Ressources humaines

Pour ce qui est des ressources humaines, deux rencontres ont été organisées avec notre personnel d'entretien extérieur. Il s'agissait de connaître les intentions de chacun en vue de leur collaboration éventuelle au sein de la commune fusionnée, de les informer de la marche de la Commune et de faire remonter leurs questions et suggestions.

A noter également que, suite au départ de notre concierge, les travaux ont été confiés dès octobre à la concierge d'Aubonne.

Comme chaque année, les entretiens d'évaluation ont eu lieu avec la greffe et la boursière.



Figure 17 Dominique Rüffieux et Isabelle Pfäuti

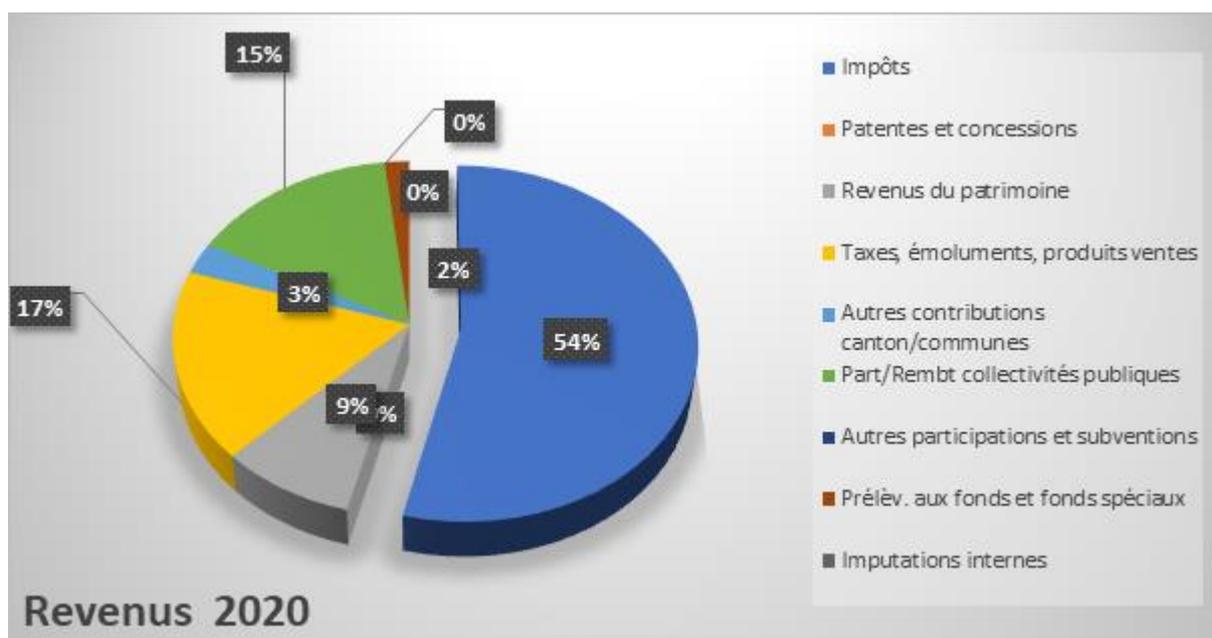
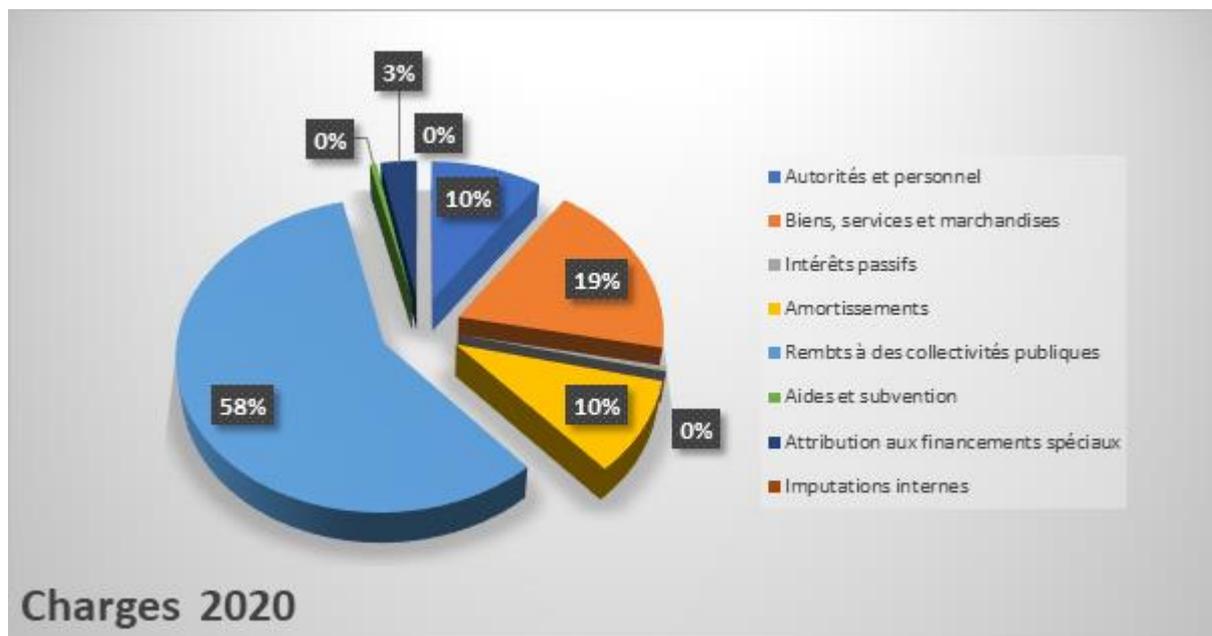
10.3 Finances

Introduction

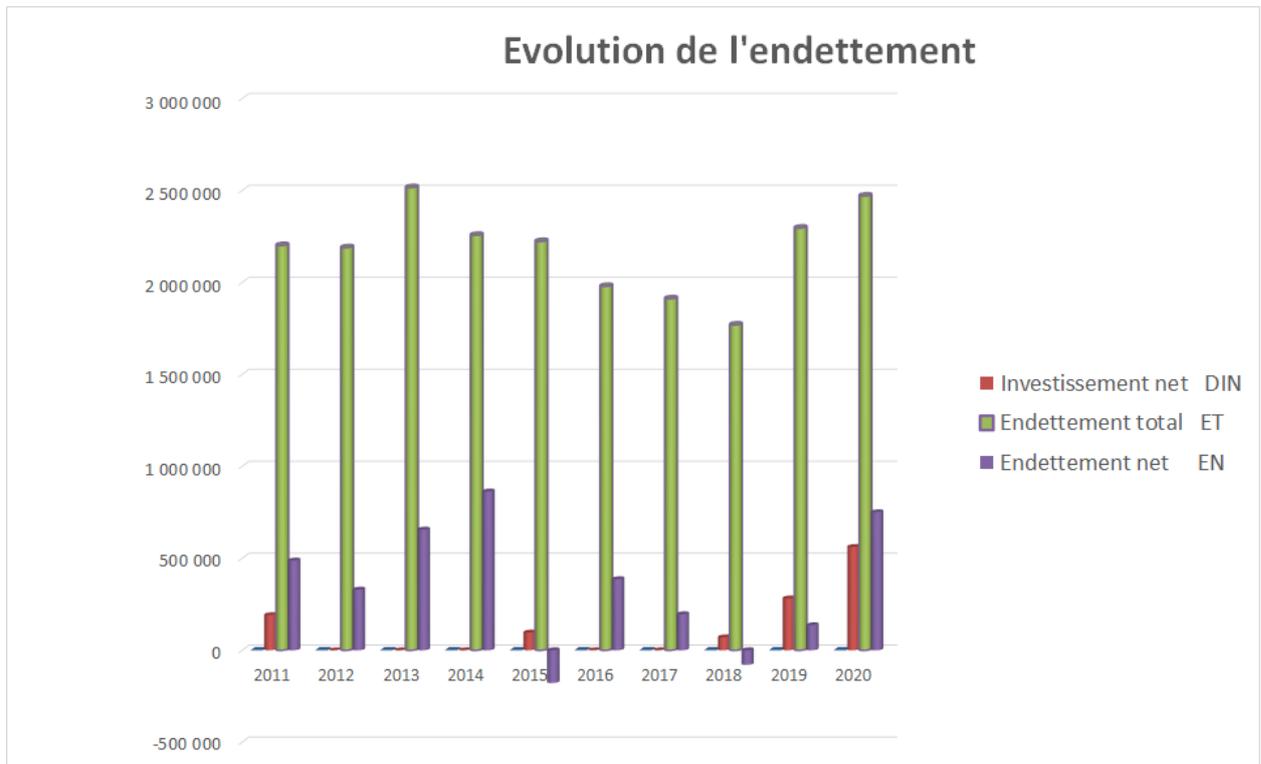
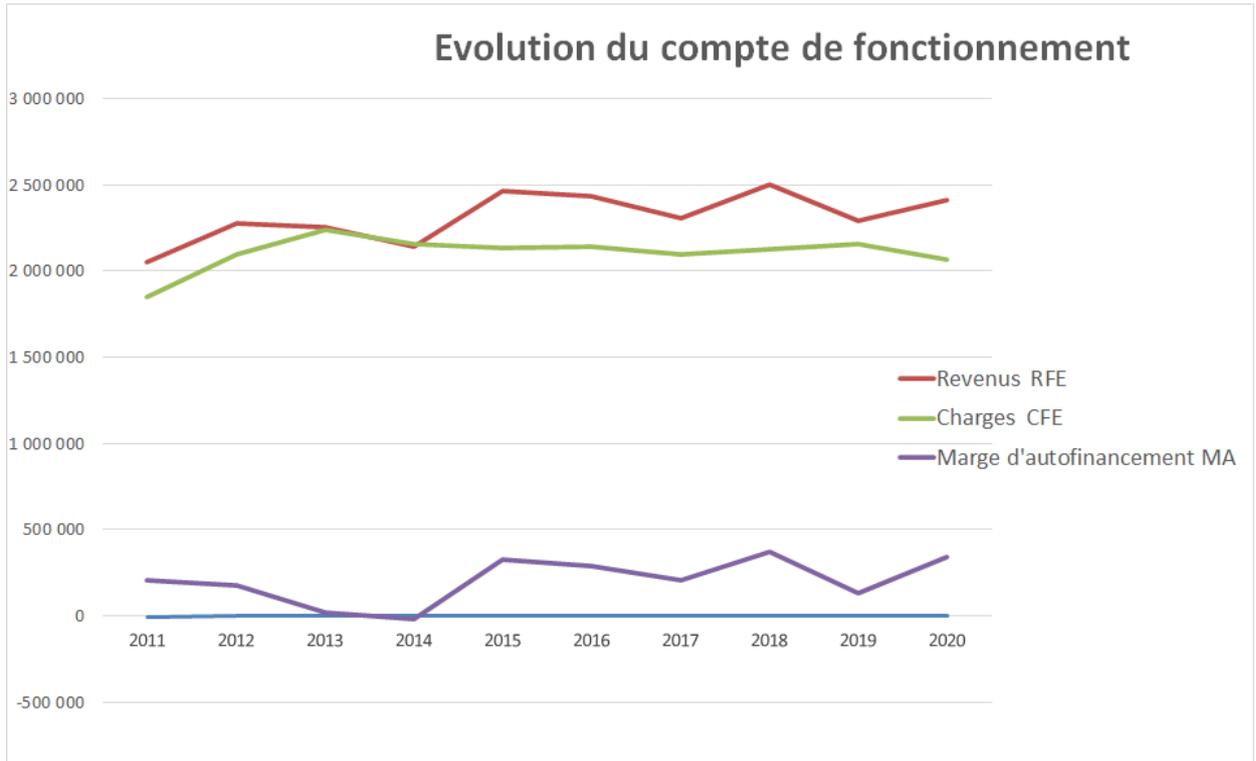
Malgré une année marquée par la pandémie et ses impacts sur les revenus, le résultat final avec une marge d'autofinancement de 345'090 francs est bon. Le budget prévoyait un excédent des charges de 81'628.05 francs et le résultat publié après les écritures de bouclement et amortissements obligatoires se solde par un bénéfice de 85'409.77 francs.



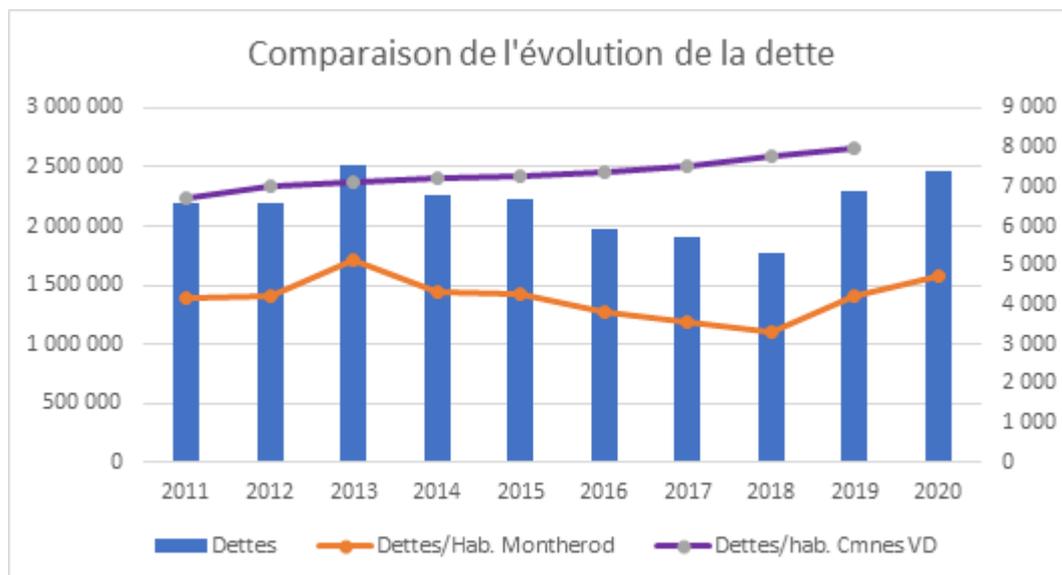
Structure des charges et revenus



L'évolution de la marge d'autofinancement au cours des dix dernières années est représentée ci-dessous.



Evolution de l'endettement



10.4 Energies

Différentes démarches ont été réalisées afin d'évaluer les potentiels d'amélioration, d'économie et, respectivement, d'autonomie.

Les données rassemblées au niveau des différents types de compteurs ont été introduites dans une plateforme « Enercoach » et discutées avec Nicolas Bonstein, de la SEFA. Ce dernier, en relation avec d'autres communes pour des projets d'énergie renouvelable, pourrait intégrer les données de Montherod à ses études. Des solutions optimisées seront à définir sur la base des données collectées et des structures à dispositions.

Le réseau gaz, qui couvre le centre du village essentiellement en zone source, est une alternative obligatoire au mazout en attendant des solutions renouvelables. Il n'a donc pas été étendu en 2020.

10.5 Coordination HERA

Grâce au calendrier choisi pour la mise en place de la fusion, l'année 2020 a pu être réservée quasiment entièrement à l'approche pratique de la mise en vigueur.

Notons en particulier la reprise des travaux d'entretien par les Services techniques ; le déménagement de meubles et équipements informatiques ; l'harmonisation de règlements ; la coordination des interventions des ASP ; la résiliation des contrats, des abonnements et de la participation aux associations intercommunales.

A côté de ces aspects pratiques, notons la séance d'information aux conseillers/ères des deux communes le 24 août ainsi que la cérémonie lors de la validation de l'EMDP au Grand Conseil le 22 septembre en présence de Mme Luisier et de la DG des affaires institutionnelles.

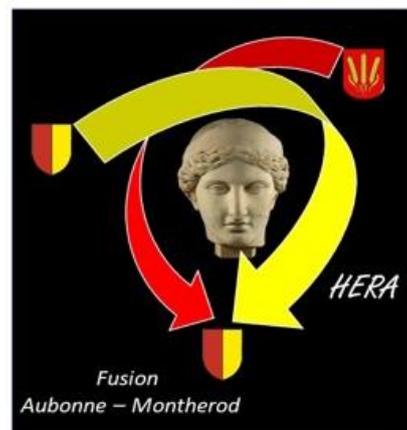


Figure 18 HERA : Fusion Aubonne-Montherod

Notons enfin l'assemblée de Commune du 27 octobre 2020 dans l'optique des élections de mars 2021.



10.6 Archives

Les anciennes archives de la Commune ont été transmises à l'archiviste d'Aubonne. Les archives n'étant pas sous forme papier (films, photos) seront encore à traiter en 2021.

10.7 Affaires juridiques

Une situation liée à une construction illicite en dehors de la zone à bâtir a engendré beaucoup de travail. Notamment pour gérer les différentes prises de position entre les propriétaires du bâtiment litigieux, la DGTL et les avocats.



11 Gabrielle Jan-Guignard, municipale

écrit par Claude Ioset, syndic

Dicastère

Sauvetage des fresques de l'Eglise, Représentation de la Commune à l'Arasmac, l'Assagie et à l'ORPC, Activités sociales (« Tulipes pour la vie »), Organisation des sorties (1^{er} Août, aînés, municipales)



11.1 Eglise

Monument historique classé, qui reste la bâtisse de référence et accueillante du village de Montherod.

La réfection de la fresque de Bojol (1944) a été réalisée en 2017, suite à des moisissures apparues après infiltrations d'eau pluviale de la toiture lors de l'isolation de cette dernière en 2015. La Municipalité a procédé en 2020 à différents travaux de réfection (soubassements, façades, poutres extérieures et boiseries intérieures) ainsi qu'un traitement contre les insectes xylophages.

Ces travaux de réfection consistaient essentiellement en :

- La restauration des peintures de façades selon prescriptions des Monuments et sites avec la pose d'échafaudages complets et la restauration complète des peintures de façades et boiseries.
- La réfection des drainages des pieds de façades nord et est, tels que piquage, reprise, étanchéité et crépissage des soubassements.

La municipalité aurait souhaité améliorer le système de chauffage, actuellement électrique à air chaud. Malheureusement, les solutions évaluées à ce jour ne sont pas satisfaisantes. Des études complémentaires devraient être entreprises ultérieurement.



Figure 19 Église dédiée à Saint Apre, Montherod

11.2 Travaux d'entretien

Quelques travaux d'entretien du centre communal ont été réalisés, notamment le remplacement du tapis de scène de la grande salle et la réfection de la peinture extérieure du bâtiment.

Les principaux travaux d'entretien de l'auberge concernent les luminaires de la terrasse, l'achat d'un nouveau four à pizza (18 pizzas simultanées), la ventilation ainsi que des travaux de peinture et divers travaux au studio (stores, serrure, etc.).



11.3 Locaux communaux

Dans le cadre de la transformation de Cupidon et des besoins liés à la fusion de notre Commune, divers réaménagements des locaux ont été réalisés :

- **Réaménagement d'une partie du local voirie actuelle pour créer un espace dédié à la Société de jeunesse.** Cela implique quelques aménagements afin de transformer la partie la plus large en local jeunesse. Les travaux d'accès à cet espace, l'isolation au niveau de la porte ainsi que le gros œuvre et le matériel sont à la charge de la Commune. Les travaux d'aménagement de l'espace mis à disposition seront réalisés par la jeunesse
- **Réaménagement du local déchet jouxtant l'administration communale pour créer un espace dédié à la voirie.** Nettoyage en profondeur et la fermeture du local par une cloison et une porte. Ce local permettra l'entreposage de matériel difficile à déplacer dans le local voirie actuel, en particulier le matériel lourd utilisé pour des manifestations telles que la soupe aux pois.
- **Création d'un WC public dans l'espace de l'ancienne cabine téléphonique.** Elle nous permettra de disposer d'un WC lors de manifestations extérieures ainsi que pour la jeunesse, car le local voirie n'en est pas équipé. Son accès est limité par une porte fermée à clé, sauf lors de manifestations.

À noter que le réaménagement de l'office (entrée de la grande salle) sera réalisé en 2021.

11.4 Peinture murale

Une fresque murale dans l'escalier reliant la place de l'auberge au quartier sous l'auberge a été réalisée dans le cadre du Passeport vacances avec la participation de huit enfants de Montherod. Elle représente, aux couleurs de Montherod, les épis de blé des armoiries ainsi qu'une représentation de la vie agricole.



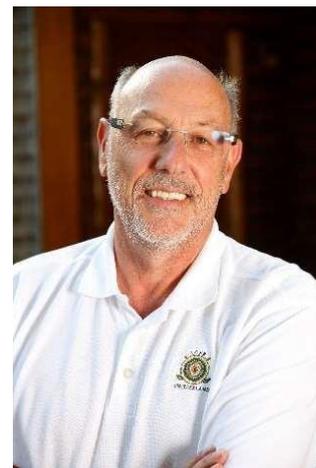
Figure 20 Escalier reliant la place de l'auberge au quartier sous l'auberge



12 Léopold Spruyt, municipal

Dicastère

Entretien des routes, Police des constructions, Places de parc village, Pose Rolog, Aménagements routiers, Création de la place de jeu, Réalisation du parking de la Vignette



12.1 Routes & parkings

Les investissements

Les investissements ont été consentis pour trois projets :

- **Phase 2 du parking de la Vignette.** Elle concerne l'installation de l'éclairage public, la place de jeu pour les petits enfants ainsi que la dernière couche de la surface de roulement de la route d'accès.
- **Pose du revêtement phonoabsorbant de la RC54 traversant la commune.** Le projet a été soumis à cinq sociétés, c'est Colas qui a remporté l'offre. Il comprend également la remise à niveau des feux de signalisation du passage pour piétons ; le marquage de la bande centrale de la chaussée pour accéder au parking la Vignette ou au chemin de la Chaussée ; le rehaussement des trottoirs aux arrêts de bus afin de répondre aux exigences légales pour les personnes à mobilité réduite.
- **Aménagement de places de parc dans le village.** Le projet parking prévoyait dans son ensemble des places de parcs supplémentaires au travers du village. Au total onze places supplémentaires ont été créées : six au chemin de la Croix, deux au milieu de la rue Venengy et trois à son extrémité direction Gimel. Un nouveau tracé des places de parc dans le village a été exécuté afin de gagner deux places supplémentaires et d'attribuer trois places supplémentaires pour la dépose des enfants de la garderie Cupidon.

Entretien des routes

Un ensemble de routes, dont la RC54, ont subi des réparations. La RC54 sortie village côté Gimel devra, à court terme, subir un renouvellement de sa bande de roulement. En effet, lors de l'inspection pour définir les réparations d'entretien, il a été observé une forte déformation sur la partie droite de la chaussée. Le chemin de Montillier a été gravillonné à neuf. La ruelle du Collège a été refaite pour permettre une meilleure accessibilité.

En accord avec la DGMR et le municipal en charge de la police, une nouvelle signalisation de stationnement (voir règlement de police pt 10.3), de limitation de vitesse au village et une optimisation du marquage des places de parc ont été mises en place.



12.2 Eclairage public

Le projet parking a été équipé d'éclairages LED dynamiques : on peut régler leur puissance et ils ne s'activent qu'au passage d'un véhicule ou d'un piéton. Le bénéfice est une réduction des coûts d'électricité et une diminution de la pollution lumineuse pour les habitants du quartier sous l'auberge.

Dans le cadre du projet du renouvellement de la RC54, trois éclairages ont dû être déplacés. Ils ont été remplacés par des éclairages LED, les lampadaires gardant le même aspect physique.

12.3 La police des constructions

Durant cette année 2020, nous avons délivré plusieurs permis de construire de minime importance, ainsi qu'un permis pour un immeuble de cinq habitations. Le démarrage d'un chantier au Chemin des Mulets a dû être arrêté à cause d'un glissement de terrain. Cet arrêt a engendré pour la Commune une contre-expertise destinée à mieux comprendre l'état de la situation et déterminer la reprise éventuelle du chantier.

Ce glissement de terrain a provoqué la fissure d'une canalisation d'eaux usées (voir pt. 14.1).

Les deux litiges en cours ont été traités avec diligence avec le support de nos avocats-conseils.

12.4 Informatique

L'ensemble de nos systèmes informatiques ont été maintenus et préparés en vue du transfert des données dans le cadre de la fusion au 1^{er} janvier 2021.

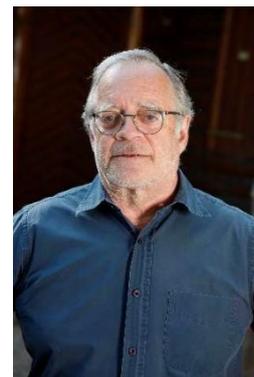


13 Jean-Yves Tharin, municipal

écrit par Claude Isoet, syndic

Dicastère

Codir Assagie, Police, Gestion de divers contrats, Agrandissement Cupidon – 44, Représentation au SDIS, Règlement de stationnement privilégié



13.1 Extension de Cupidon à 44 enfants

En 2012, le Conseil général de Montherod acceptait un crédit d'investissement de 550'000 francs pour agrandir la structure d'accueil de 15 à 34 places en mettant à profit l'espace libéré par la fermeture des classes enfantines. L'espace à disposition ne permettait pas alors d'envisager 44 places, ce qui correspond à l'accueil de 2 groupes de chacune des trois classes d'âges, soit 2 groupes de 5 « bébés », 2 groupes de 7 « trotteurs » et 2 groupes de 10 « grands ».

A la demande de l'Aema (Association accueil enfance Montherod Aubonne), qui gère entre autres la garderie Cupidon à Montherod, et pour pérenniser la structure d'accueil, une solution pour 44 places a été trouvée par la mise à disposition du local jeunesse et de l'appartement 4,5 pièces.

La demande d'extension a été validée en 2018 par le réseau d'Accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne, qui subventionne la structure et gère la liste d'attente. En mai 2019, l'Arasmac a définitivement validé le projet d'extension et son budget d'exploitation.

Le Conseil général a pour sa part accepté le 4 juin 2019 un crédit de 480'000 francs pour ces travaux. Ces derniers ont été réalisés courant 2020 sans interruption de l'accueil, le gros œuvre ayant été réalisé durant les vacances. Les travaux dans la garderie existante et dans l'appartement libéré ont pu être réalisés en cours d'exploitation.

13.2 Mise en place du Règlement stationnement privilégié

La création du parking de la Vignette ainsi que les places offertes dans la zone village ont nécessité la mise en place d'un Règlement stationnement privilégié. Celui-ci permet :

- de limiter la durée du stationnement les jours ouvrables pendant certaines heures ou en permanence
- de soumettre à une taxe l'utilisation des places de stationnement
- de définir les zones où le stationnement est limité, le stationnement étant retreint aux places marquées sur la chaussée
- de coordonner avec la Sécurité publique d'Aubonne la surveillance du stationnement



13.3 Police

L'année 2020 a été relativement calme et n'a nécessité que peu d'interventions de la police. Les diverses situations ayant donné lieu à des dénonciations concernent le parking, le comportement des propriétaires de chiens ainsi que divers cas d'abandons de déchets en bordure de chemin et en forêt.

Des rencontres avec la gendarmerie ont été organisées pour discuter de divers points, tels que le cheminement d'écoliers le long de la RC54, la surveillance zone 60km/h, etc.

13.4 Locaux administratifs

Dans le cadre de la fusion, divers locaux ont été attribués aux Services techniques d'Aubonne. Des démarches pour la location des locaux administratifs ont été entreprises avec, entre autres, des estimations de loyer par diverses agences.



14 Raymond Liardon, municipal

écrit par Claude Ioset, syndic

Dicastère

Domaines, Forêts, Réseau d'eau, Epuration, Déchets



14.1 Réseau d'eau potable

Outre les relevés réguliers pour les tests de laboratoire et la surveillance des équipements, des travaux de transformation ont été entrepris sur le système de contrôle. Il s'agissait de permettre la télégestion du réseau et du réservoir à parti du système de gestion en place à Aubonne. Des visites ont été organisées pour permettre l'acquisition des connaissances de notre réseau par les services techniques d'Aubonne et la mise en place du système de contrôle qualité.

En raison d'un glissement de terrain ayant endommagé une canalisation d'eau usée lors de la creuse des fondations d'une nouvelle construction, l'eau de la source sous l'Eglise a été déversée par mesure de précaution au ruisseau, ceci à partir de novembre 2020 jusqu'à la réalisation des fondations.

14.2 Forêts

Diverses mesures ont été prises en coordination avec les services forestiers pour régulariser les accès pour riverains, en particulier celui du Club des bergers allemands de Morges. La gestion des commandes de bois de chauffage a été réalisée pour les habitants de Montherod intéressés dans le cadre de la Saubrette.

14.3 Champs

Les baux à ferme (cinq pour l'agriculture et un pour l'Association des bergers allemands de Morges) ont été reconduits (pour la période novembre 2020-octobre 2026) sur la même base que les baux 2014-2020.

14.4 Place de jeux pour grands

Des discussions avec des propriétaires de terrains ont été conduites afin de trouver un endroit permettant aux jeunes du village de jouer au ballon. Le terrain retenu est propriété de la commune.

14.5 Déchets

Outre les aspects liés à la déchetterie (accès limités dus à la situation sanitaire) et aux cas d'abandon de déchets cités plus haut, l'aménagement d'un espace pour installer un container semi-enterré pour poubelles taxées a été réalisé à côté de l'administration communale. Le conteneur semi-enterré Serac a été installé en lieu et place des containers à roulettes pour sacs taxés.



14.6 Fontaines

L'entretien régulier des fontaines et le réglage du débit en période sèche ont été réalisés.



Figure 21 Fontaine place du Village, Montherod

14.7 Ecussons des rues

Les écussons réalisés lors du 700^e de la Confédération pour illustrer les noms de rue étaient devenus illisibles. Des contacts avec Patrick Ouellet, responsable du Centre des jeunes d'Aubonne ont permis de mobiliser des jeunes pour leur remise en état.



Figure 22 Plaque indiquant la ruelle de l'Ancien Pressoir

14.8 Travaux de remise en état

Suite à l'effondrement d'une banquette herbeuse au chemin de la Chaussée, des mesures de sécurité ont été prises en coordination avec la Police et les transports de bus. Ces travaux consistaient à mettre en place un récupérateur d'eau de ruissellement du bassin versant à base de galets, puis de le raccorder au réseau des eaux claires par l'intermédiaire d'une chambre.



15 Table des illustrations

Figure 1 Municipalité d'Aubonne	4
Figure 2 Le 30 septembre 2019, une séance plénière a réuni les deux Municipalités a eu lieu au Château St-Maire, à Lausanne	7
Figure 3 Le bureau du Greffe municipal	13
Figure 4 Le comité de l'Arcam.	14
Figure 5 Aubonn'infos n°2, juin 2020	14
Figure 6 Installations de déferri-sation situées au réservoir de Montillier	15
Figure 7 Bâtiment Cœur du Chêne	31
Figure 8 Tout-ménage « On a tous besoin des autres » distribué en décembre 2020	32
Figure 9 Guillaume Schneider, lauréat du Prix de la Ville d'Aubonne 2020	32
Figure 10 Arboretum du Vallon de l'Aubonne	33
Figure 11 SADEC - plan du périmètre de gestion des déchets « La Côte »	34
Figure 12 Jardin du souvenir - stèle pour pose de plaquettes	38
Figure 13 Bâtiment de la Voirie	38
Figure 14 Elagage des arbres	38
Figure 15 Balayeuse en action	39
Figure 16 Municipalité de Montherod	40
Figure 17 Dominique Rüffieux et Isabelle Pfäuti	41
Figure 18 HERA : Fusion Aubonne-Montherod	44
Figure 19 Église dédiée à Saint Apre, Montherod	46
Figure 20 Escalier reliant la place de l'auberge au quartier sous l'auberge	47
Figure 21 Fontaine place du Village, Montherod	53
Figure 22 Plaque indiquant la ruelle de l'Ancien Pressoir	53